

**UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE**

**FACULTÉ
DES SCIENCES
DE L'ÉDUCATION
67/68**

**Pour tous renseignements,
s'adresser au
BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
CITÉ UNIVERSITAIRE
SHERBROOKE, P.Q.**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	5
HISTORIQUE ET ORIENTATION	5
DIRECTION ET CORPS PROFESSORAL	7
 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	 11
A — APTITUDES GÉNÉRALES.	11
B — CONDITIONS D'ADMISSION	11
C — DEMANDE D'ÉQUIVALENCES	11
D — QUALITÉ DE LA LANGUE.	13
E — PONCTUALITÉ	13
F — TRAVAUX PERSONNELS.	13
G — STAGES	15
H — EXAMENS	16
I — THÈSE DE MAÎTRISE	19
 SCIENCES DE L'ÉDUCATION	 21
BACCALaurÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PÉDAGOGIE	21
PROGRAMME DES COURS	22
DESCRIPTION DES COURS	24
 BACCALaurÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PSYCHOLOGIE SCOLAIRE	30
PROGRAMME DES COURS	33
DESCRIPTION DES COURS	37
 BACCALaurÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PSYCHO-PÉDAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE	43
PROGRAMME DES COURS ET STAGES	44
RECYCLAGE	55
 BACCALaurÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION ÉDUCATION PHYSIQUE	58
PROGRAMME DES COURS	58
DESCRIPTION DES COURS	60

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE	63
ADMISSION	63
PROGRAMME DES COURS	64
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	65
BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION SUPERVISION SCOLAIRE	67
PROGRAMME DES COURS	68
MODES D'APPLICATION	69
FORMATION DES MAÎTRES	71
LICENCE D'ENSEIGNEMENT PRÉ-SCOLAIRE	71
PROGRAMME DES COURS	73
DESCRIPTION DES COURS	76
LICENCE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	81
PROGRAMME DES COURS	81
DESCRIPTION DES COURS	83
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	87
PROGRAMME DES COURS	89
DESCRIPTION DES COURS	90
CERTIFICAT EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	92
PROGRAMME DES COURS	94
DESCRIPTION DES COURS	95

PRÉSENTATION

HISTORIQUE ET ORIENTATION

Dès l'année de sa fondation, à la suite des demandes des maîtres de l'enseignement public, l'Université organise à leur intention des sessions estivales de cours à temps partiel. Devant des instances toujours plus pressantes, le doyen de la Faculté des arts, M. l'abbé Roger Maltais, aujourd'hui recteur de l'Université, s'assure la collaboration de M. Pierre-H. Ruel pour fonder l'Institut de pédagogie (juillet 1957). Des programmes de cours à temps partiel conduisant au baccalauréat et à la licence en pédagogie, au certificat en psychopédagogie de l'enfance inadaptée et à un certificat à l'enseignement spécialisé au cours technique sont alors offerts. En septembre 1959, l'Institut inaugure les études à temps complet pour ces programmes.

OBJECTIFS

Dès sa fondation, la Faculté des sciences de l'éducation se propose de répondre le plus possible aux besoins des milieux d'enseignement et d'éducation par sa contribution à la psychopédagogie. Elle trace des programmes propres à former le praticien et à initier à la recherche. Elle forme des équipes de travail qui initient des recherches en psychologie, en pédagogie et en didactique.

Sans délaisser la recherche pure, elle encourage ses professeurs à orienter leurs travaux vers les problèmes de recherche appliquée.

D'année en année, la Faculté évolue. Septembre 1960 voit apparaître les programmes de licence en psychologie scolaire et de maîtrise en enseignement (2 ans) qui sera portée à la licence d'enseignement secondaire (3 ans) en 1962. Suivent alors d'autres programmes: le baccalauréat en enseignement technique (1961), le CAPES et le certificat en information scolaire et professionnelle (1962) et le baccalauréat en pédagogie, option éducation physique (1963). À la suite de la fondation par le Ministère de l'éducation, de l'École normale technique, le baccalauréat en enseignement technique sera supprimé en juin 1966.

Événement important: en juin 1961, l'Institut passe au rang de Faculté de pédagogie qui, l'année suivante (juillet 1962) sera dési-

gnée sous le nom de Faculté des sciences de l'éducation. Enfin, en septembre 1963, la Faculté occupe son nouveau pavillon. Quatre départements sont formés: didactique, éducation physique, pédagogie et psychologie.

CONTRIBUTIONS

Dès 1961, la Faculté initie certains travaux de recherche. Aujourd'hui, des équipes de recherche, sous la direction de professeurs, sont constituées et réunissent des étudiants qui travaillent à un programme planifié de recherches intégrées.

Deux mémoires sont présentés: l'un sur le problème de la formation des professeurs de l'enseignement technique, au Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (1961); le deuxième, sur le problème de la formation des maîtres et les structures pédagogiques de l'enseignement public et sur le problème de la formation des éducateurs de l'enfance exceptionnelle, à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (1962).

D'autre part, à chaque fois qu'il lui est possible de le faire, la Faculté répond favorablement aux demandes qui lui sont présentées et aux besoins qu'elle perçoit dans son milieu. C'est ainsi qu'en janvier 1963, elle inaugure, à l'intention des membres de l'Association des inspecteurs d'écoles de la province, un cours fermé conduisant à la licence en pédagogie, option supervision scolaire. Cette initiative sera suivie d'une autre, en janvier 1967, à l'intention des directeurs d'écoles de la province.

De même, la Faculté apporte sa collaboration à la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke, en contribuant à l'implantation des classes spéciales (1958-1961) en ouvrant son Centre de diagnostic psycho-pédagogique (1961) pour les examens d'élèves, en participant à des comités de la direction pédagogique. En retour, les autorités de la Commission ouvrent leurs classes aux chercheurs de la Faculté et à ses stagiaires.

L'AVENIR

Chaque année, depuis la fondation de la Faculté, la direction des études s'est fait un devoir de ré-examiner et d'améliorer les programmes d'études. Suivant cette politique, la Faculté revise, depuis près de deux ans, ses programmes afin de les adapter aux propositions du "Rapport Parent", soit un cours de trois ans conduisant à un baccalauréat spécialisé avec une année supplémentaire pour la maîtrise. De plus, on étudie actuellement l'établissement d'une maîtrise ès sciences de l'éducation, d'une licence d'enseignement élémentaire et d'une licence d'enseignement pré-scolaire.

D'autre part, s'étant toujours préoccupée du perfectionnement des maîtres en fonction, la Faculté demeure sensible au problème de leur recyclage dans les termes de l'évolution scolaire et pédagogique actuelle. Conséquemment, des études se poursuivent pour mettre au point des programmes appropriés et des modes adéquats d'application de recyclage.

Enfin, il faudrait mentionner qu'à la suite d'une invitation du doyen de la Faculté, l'Association internationale de pédagogie expérimentale de langue française a tenu à Sherbrooke, en fin d'août 1967, son congrès quinquennal. Le thème du congrès, qui caractérise bien l'un des principaux objectifs de la Faculté, était: "La pédagogie expérimentale et la pratique scolaire". La tenue du congrès coïncidait avec le 10e anniversaire de fondation de la Faculté.

DIRECTION

Doyen:

Vice-doyen: Euchariste Paulhus, ptre, B.A. Dipl. Ps.Péd.

Secrétaire: Michel Rheault, B.A., M.A. (Ps.)

Conseillers:

Arthur Hébert, B.A., L.Péd., M.A. (Ps.)

René Lefebvre, B.A., Br.A., L.Péd.

Jean Salvail, B.A. (E.P.), M.Sc., Cert. Ps.Péd.

CORPS PROFESSORAL

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Arthur Hébert, B.A., L.Péd., M.A. (Ps.), directeur
Claude Boivin, B.A., M.A., M.Ps.
Madeleine Boivin, B.Péd., M.Ps.
René l'Ecuyer, B.A., L.Ps.
Michel Rheault, B.A., M.A., (Ps.).
Catherine Vu-Thu-Huong, B.Ph., L.L.Fr., M.Or., D.Or.
Ernestine Léveill , B.Ps., M.A., Dr.Ps.-Ed.
Julien Beausoleil, ptre, B.A., L.Th o., D.Ps.
J.-P. Fabre

D PARTEMENT DE P DAGOGIE ET DE DIDACTIQUE

Ren  Lefebvre, B.A., Br.A., L.P d., directeur
Marcel B dard, B.A., B.Sc., Ing.P.
Marguerite Laberge, B.A., L.  s L., D.E.S.
G rard Poulin, B.P d., B.A.
Andr  Lefebvre, Br. compl., Br. sup., Br. A, L.Ps. Scol., B.P d.
Sr. Ren e Duval, B.P d., L.P d.

D PARTEMENT D' DUCATION PHYSIQUE

Jean Salvail, B.A. (E.P.), M.Sc., Cert. Ps.P d., directeur
H l ne Gagn , B.A.
Roland Janson, B.A., L.Hyg.
Raymond Nadon, B.A. (E.P.)
Jean-Guy Ouellet, B.A. (E.P.), M.Sc.
Charles Thiffault, B.A. (E.P.), M.Sc.
Remi Bissonnette, B.A. (E.P.), M.Sc.

D PARTEMENT DE PSYCHOP DAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPT E

Euchariste Paulhus, ptre, B.A., Dipl. Ps.P d., directeur
Michel Rheault, B.A., M.A. (Ps.)
Maurice Cl ment, B.P d., B.A., L.Ps.

**PROFESSEURS
AUX ÉTUDES**

Roger Charlebois, ptre, B.Péd., L.Ps.Sc.

Jean-Pierre Lavigne, B.A. (E.P.), M. ès Sc.

**CHARGÉS DE COURS
À TEMPS PARTIEL**

BAILLIE, Dave, B.A., B.Sc., M.Sc. Pe., C.A.S.

BELLAVANCE, Jean-Roch, Br.A., B.Péd., L. Ens.

BERGERON, René, Cert. Ps.Péd.

BERNARD, Clément

BOIVIN, Dr Germain

BONNEVILLE, Claude, B.A., B.Péd., L.E.S.

CHAREST, Lionel, Cert. Ps.Péd., Dipl. de travail et expression corporelle

CORMIER, Roger, B.A., B.Péd., Dipl. Péd. Sc.

DAUNAIS, Jean-Paul, B.A., M.A.(Ps.), Lic. Ps., D.P.A.

DESLAURIERS, Denis, B.E.P.

DUPONT, Pierrette, Br.A., B.Péd., Cert. Inf. Sc. et Prof.

DUVAL, Jean, B.A., B.Péd.

GAGNÉ, Jean-Paul, B.A., B.Péd., Br. A, Inspectorat, M.Ed.

GALIPEAU, Louis-Philippe, B.A., LL.L., P.C.B.

GAUTHIER, Gustave

GAUTHIER, Roland, B.A., M.D.

KNOELTING, Mme Hedwige

LAFONTAINE, Raymond, B.A., M.D., C.S.P.Q.

LAMARCHE, Yvon

LAREAU, Nicolas, Cert. Ps. Péd.

LARIVIÈRE, Sylvio, B.A., M.A., M.S.S.

LAROUCHE, Jean, B.Péd., B. Musique

LECOMPTE, Thérèse, D.B.A.

LESSARD, Jean-Charles

LONGPRÉ, Bernard

MEUNIER, Pierre, B.A.

MORIN, Pierre, Ph.D.

PELLERIN, Mme Claire

PERRON, Jean-Guy, Cert. Ps.Péd.

ROYER, Raymond

SAINTE-JACQUES, Marcel, B.Péd., Cert. Ps.Péd., Br. supérieur

Sr MARIE-BERTHE

Sr RENÉ-DU-ST-SACREMENT

PROFESSEURS INVITÉS

- M. Henri Bissonnier, *ptre*, directeur de la Commission médico-psychopédagogique; président du B.I.C.E.
- M. Claude Kholer, ex-président du Groupe lyonnais d'études médicales; professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Lyon.
- M. O. Houziaux, professeur, Université de Liège.
- M. André Mareuil, professeur, Faculté des lettres, Université d'Orléans-Tours.
- M. Bernard Andrey, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Grenoble.
- M. Jean Le Men, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Grenoble.
- M. Gaston Mialaret, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Caen.
- M. Jean Simon, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Toulouse.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

A — APTITUDES GÉNÉRALES

- 1 — Le candidat à l'un ou l'autre des programmes d'études offerts par la Faculté doit satisfaire aux exigences de l'admission.
- 2 — Le candidat doit maîtriser suffisamment la langue française pour suivre les cours et y participer. Toutefois, après entente avec son professeur, le candidat de langue anglaise peut rédiger ses examens et ses travaux écrits en anglais. Par ailleurs, le candidat de langue française ou de langue anglaise doit, dans ses travaux écrits et dans ses examens, manifester une excellente connaissance de sa langue.

B — CONDITIONS D'ADMISSION

- 3 — Tout candidat à l'un des diplômes offerts par la Faculté doit être âgé de moins de 35 ans lors de l'inscription, à moins d'avoir obtenu une autorisation officielle de la direction des études.
- 4 — Un candidat qui a déjà fréquenté une école de formation psychologique ou pédagogique doit fournir une justification de son désir de changer d'école ou de Faculté. La Faculté se réserve le droit de communiquer avec l'institution d'origine de ce candidat.
- 5 — La Faculté exige une justification officielle relative au changement d'orientation pour le candidat qui aurait fréquenté une autre faculté universitaire.

C — DEMANDE D'ÉQUIVALENCES

- 6 — Sauf exception, le candidat à l'un ou l'autre des programmes d'études offerts à la Faculté, n'obtiendra aucune équivalence pour des cours suivis depuis plus de cinq (5) ans.
- 7 — Pour qu'une demande d'équivalences puisse être présentée, le cours suivi dans une autre institution doit satisfaire simultanément aux six (6) conditions suivantes:
 - 1) il doit apparaître sur une attestation officielle transmise directement de l'institution à la direction des études;

- 2) sa description détaillée doit apparaître sur une pièce officielle remise par l'étudiant à la direction des études;
 - 3) il doit avoir, sur les points essentiels, le même contenu que le cours dispensé par la Faculté;
 - 4) il doit avoir été sanctionné par un examen officiel auquel l'étudiant a obtenu 60% au minimum;
 - 5) s'il est partie intégrante d'un programme annuel d'études, cette année d'études doit être réussie;
 - 6) il doit être affecté d'un nombre de crédits au moins égal au nombre de crédits attaché au cours correspondant donné à la Faculté.
- 8 — En aucun cas, une équivalence de cours ne peut procurer un nombre de crédits supérieur à celui affecté au cours correspondant donné à la Faculté.
- 9 — La demande d'équivalence doit être présentée, sur formule spéciale, à la direction des études, au plus tard au moment de l'inscription aux cours.
- 10 — À la suite de l'étude de la demande de l'étudiant, une équivalence accordée, pour un cours suivi dans une autre institution, entraîne l'une des deux conséquences suivantes:
- 1) soit l'obligation de se présenter à l'examen terminal que donne la Faculté sur ce cours;
 - 2) soit l'exemption complète de tout examen sur ce cours.
- 11 — Tout titre universitaire présenté en vue d'obtenir une équivalence est estimé, par la direction des études, en fonction du programme académique auquel l'étudiant désire s'inscrire.
- 12 — En règle générale, le total des équivalences accordées ne dépasse pas le cinquième ($\frac{1}{5}$) de l'ensemble des crédits conduisant à un grade donné.
- 13 — Si la demande d'équivalence est agréée dans les termes de l'article 10, 1), le candidat doit verser une taxe de cinq dollars (\$5.00).

D — QUALITÉ DE LA LANGUE DANS LES EXAMENS ET LES TRAVAUX

- 14 — La direction de la faculté attache une importance toute particulière à la qualité du français ou de l'anglais dans les travaux personnels et les examens. L'étudiant doit manifester une bonne connaissance des règles du français ou de l'anglais écrits, ainsi que sa capacité à s'exprimer oralement d'une façon convenable.
- 15 — Aucun candidat ne peut recevoir un grade s'il ne répond pas aux exigences de qualité du français ou de l'anglais, dans les termes de l'article 14.
- 16 — Dans les travaux et dans les examens, la langue écrite est appréciée selon l'échelle suivante:
- A) Excellent;
 - B) Très bien;
 - C) Bien;
 - D) Faible;
 - E) Inacceptable.
- 17 — L'appréciation de la langue écrite apparaît dans le dossier de l'étudiant pour constituer une note globale qualitative de son français ou de son anglais.
- 18 — Le cas de tout candidat jugé faible dans son expression orale ou écrite est présenté au Conseil de Faculté qui exigera de lui un examen en français ou en anglais, ou la reprise d'un cours approprié de français ou d'anglais, contrôlé par un examen.

E — PONCTUALITÉ AUX COURS, AUX SÉMINAIRES ET AUX STAGES

- 19 — Aucun étudiant n'est autorisé à entrer dans un local, lorsque l'activité académique est commencée.

F — TRAVAUX PERSONNELS

- 20 — L'étudiant a généralement à produire des travaux personnels en rapport avec les cours et les stages. Le but de ces travaux

est de fournir à l'étudiant des occasions de présenter le fruit de ses efforts personnels de réflexion, de compléter les cours ou l'expérience acquise aux stages, d'approfondir ou de mettre en pratique certains aspects du programme.

21 — En plus des travaux en rapport avec les cours suivis, il y a aussi des travaux hors-cours. Ceux-ci doivent répondre aux mêmes exigences que les travaux-cours et les travaux de stages.

22 — *Nature des travaux personnels:*

a) *Les travaux théoriques ou pratiques*, qui accompagnent un cours ou qui sont hors-cours, consistent:

— *en lectures suggérées ou obligatoires*, sur lesquelles l'étudiant peut subir un examen à la fin d'un cours ou d'un semestre ou pour lesquelles il peut lui être demandé de produire un résumé et (ou) une critique;

— *en travaux écrits*: discussion ou exposé d'un problème théorique, d'une expérience, d'une enquête ou d'un travail pratique.

b) *Les séminaires de lecture* consistent en l'exposé d'une théorie, d'une recherche ou éventuellement en un commentaire d'un ouvrage ou de certains chapitres d'ouvrages. Ces séminaires ont lieu sous la direction d'un professeur. L'étudiant doit y présenter à ses confrères, en vue d'une discussion en groupe, un exposé sur un sujet suggéré par le professeur.

23 — La direction de la Faculté attache une importance très grande à tous ces travaux, qui figurent au dossier de l'étudiant, tout comme les examens.

24 — La nature et l'ampleur des travaux sont laissées à l'initiative du professeur, en accord avec la direction des études.

25 — La présentation matérielle des travaux doit respecter les directives données par la Faculté et remises à l'étudiant lors de son inscription.

26 — Tous les travaux doivent être remis, au secrétariat, au plus tard à la date limite fixée par le professeur. Sauf exception

prévue conjointement par le professeur et la direction des études, cette date précède d'au moins une semaine le début des examens.

- 27 — Tout travail présenté en retard au secrétariat sera porté, ipso facto, à l'attention de la direction des études qui décide de la possibilité d'accepter ou de refuser le travail.
- 28 — Pour la réussite d'un travail, une note minimum de 50% est exigée.
- 29 — En cas d'échec à un travail, l'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise. Ce travail de reprise doit être remis, au secrétariat, à une date déterminée conjointement par le professeur et la direction des études.
- 30 — Les notes du travail personnel et celles du cours sont combinées dans une proportion déterminée par le professeur en accord avec la direction des études. Cette note combinée est portée au dossier de l'étudiant et reçoit le coefficient de pondération attribué au cours.
- 31 — L'étudiant qui ne remet pas un travail exigé a, ipso facto, un dossier incomplet; le calcul de la moyenne générale ne peut alors être effectué en vue d'une promotion éventuelle. Si, dans ce cas, la direction des études autorise l'émission d'un rapport de scolarité, celui-ci portera la remarque suivante: dossier incomplet, promotion non accordée.

G — LES STAGES

- 32 — Toute formation professionnelle suppose des stages et la direction des études y attache une importance capitale. L'étudiant doit se procurer, au secrétariat de la Faculté, les directives des stages concernant son programme d'études.
- 33 — Tout candidat, inscrit à un programme d'études, doit satisfaire aux exigences correspondantes de stages.
- 34 — Un stage réussi est annulé, s'il accompagne un échec sur l'ensemble des cours et des autres travaux de l'année.

H — EXAMENS

- 35 — Il y a quatre types d'examens: 1) les examens intra-semestriels; 2) les examens semestriels; 3) les examens sur les lectures obligatoires, organisés par la Faculté; 4) les examens devant jury (les examens oraux sur les techniques de diagnostics, les examens oraux sur la pratique des stages et l'examen de synthèse) qui s'adressent aux étudiants inscrits à la maîtrise en sciences de l'éducation, ou autres programmes de ce niveau.

LES EXAMENS INTRA-SEMESTRIELS

- 36 — Les étudiants inscrits à plein temps au baccalauréat en sciences de l'éducation (quelle que soit l'option) ou à un cours de formation professionnelle des maîtres sont soumis, au milieu de chaque semestre, à un examen unique, organisé par la Faculté, exigeant une préparation dans toutes les matières au programme. Cet examen écrit porte sur une ou plusieurs de ces matières, choisies par la direction des études.
- 37 — La note de chacun des examens intra-semestriels est inscrite au dossier de l'étudiant comme celle d'un travail hors-cours. Cette note compte pour 25% dans la moyenne semestrielle de chacune des matières concernées.

LES EXAMENS SEMESTRIELS

- 38 — À la fin de chaque semestre, il y a, en règle générale, une session d'examens sur les cours donnés.
- 39 — Pour être admis à l'examen semestriel, l'étudiant doit satisfaire aux quatre conditions suivantes: 1 — Être dûment inscrit aux cours et s'être conformé aux règlements de l'Université et de la Faculté. 2 — Avoir acquitté les droits d'enseignement. 3 — Avoir terminé et remis à temps les travaux personnels exigés. 4 — S'être dûment inscrit à l'examen, conformément aux exigences de la direction des études.

- 40 — L'étudiant non admis à un examen a, ipso facto, un dossier incomplet et le calcul de la moyenne générale ne peut être effectué en vue d'une promotion éventuelle ou de la remise d'un diplôme.
- 41 — Tout étudiant, ayant satisfait aux exigences de l'article 39, est tenu de se présenter aux examens officiels, à moins d'avoir obtenu, au préalable, une autorisation écrite de la direction des études.
- 42 — En cas d'absence non autorisée, le dossier reste incomplet et le calcul de la moyenne générale ne peut être effectué en vue d'une promotion éventuelle ou de la remise d'un diplôme.
- 43 — Durant les sessions d'examens, l'étudiant doit se conformer aux règlements qui les régissent et qui sont affichés en classe. Toute infraction entraîne l'exclusion immédiate de la salle d'examen. Le cas de l'étudiant est alors soumis au Conseil de Faculté.
- 44 — Tout cas de plagiat, ou de tentative de plagiat, est soumis au Conseil de Faculté et l'étudiant peut être renvoyé de l'Université.
- 45 — Chaque examen et chaque travail sont corrigés sur un total de 100; ces deux notes, pour un cours donné, sont combinées et portées au dossier de l'étudiant.
- 46 — La moyenne annuelle est calculée en tenant compte de coefficients de pondération qui sont égaux au nombre de crédits attribués à chacun des cours.
- 47 — Pour être promu ou pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit conserver au minimum les 60% de l'ensemble des notes de l'année.
- 48 — Pour la réussite d'un examen, comme pour celle d'un travail, une note minimum de 50% est exigée.
- Un minimum de 60% est requis pour réussir l'examen pratique des cours-laboratoires en éducation physique.

- 49 — En cas d'échec à un examen, l'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise, à la condition qu'il ait obtenu une note minimum de 60% sur l'ensemble des examens et des travaux de l'année.
- 50 — Il n'y a, chaque année, qu'une seule session de reprise d'examens. Cette session est généralement fixée à la fin du mois de juin.
- 51 — L'étudiant admissible à la reprise d'un ou de plusieurs examens est tenu de se présenter à la plus proche session de reprise de fin d'année académique.
- 52 — Pour être admis à la session de reprise des examens, l'étudiant doit satisfaire aux quatre conditions suivantes: 1 — Être dûment inscrit à chacun des examens à reprendre. 2 — Avoir acquitté les droits de reprise des examens. 3 — Avoir terminé et remis à temps, les travaux personnels à reprendre, s'il y a lieu. 4 — Avoir obtenu une note minimum de 60% sur l'ensemble des examens et des travaux de l'année.
- 53 — En cas d'échec à la session de reprise, le dossier de l'étudiant sera soumis au Conseil de la Faculté.

LES EXAMENS ORAUX DEVANT JURY

- 54 — Les examens oraux devant jury sont soumis aux mêmes règlements que les examens semestriels.

L'EXAMEN DE SYNTHÈSE

- 55 — L'examen de synthèse s'adresse à tous les candidats à un titre de maîtrise décerné par la Faculté. Il a pour but de vérifier la qualité d'assimilation et de compréhension des connaissances psychologiques et pédagogiques de l'étudiant, de contrôler sa capacité à envisager, d'une façon originale et rationnelle, les problèmes vécus par l'enfant et d'apprécier sa capacité d'utiliser ses connaissances dans la solution de problèmes pratiques.

- 56 — L'étudiant doit prendre l'initiative de poser par écrit sa candidature à l'examen de synthèse. Cette inscription doit parvenir à la direction des études au cours du mois d'avril.
- 57 — L'étudiant ne peut se présenter à l'examen de synthèse avant la fin du dernier semestre de sa scolarité de maîtrise.
- 58 — Le candidat ne peut se présenter à l'examen de synthèse plus d'un an après la fin de sa scolarité de maîtrise.
- 59 — Un minimum de 60% est requis pour réussir l'examen de synthèse. En cas d'échec, l'étudiant n'a droit qu'à une reprise; il doit alors se présenter à la session annuelle suivante.

I — THÈSE DE MAÎTRISE

- 60 — Tout candidat à une maîtrise en sciences de l'éducation, en psychologie scolaire, ou en psychopédagogie de l'enfance inadaptée, doit rédiger un travail original d'environ cent pages. Cette thèse doit être le résultat d'un sérieux effort scientifique et doit tendre à apporter une contribution à la psychopédagogie.
- 61 — La thèse doit être une recherche à caractère théorique ou expérimental, portant sur un sujet, soit pédagogique, soit psychologique ou psychopédagogique.
- 62 — Le candidat doit faire approuver son sujet et son plan de travail par le comité des thèses qui, après acceptation du projet, lui désigne un directeur officiel.
- 63 — L'étudiant doit prendre l'initiative de rencontrer son directeur, aussi souvent que les deux partis le jugent nécessaire.
- 64 — Si l'étudiant ne tient pas compte des directives reçues, il s'expose à voir son travail refusé.
- 65 — Avant d'entreprendre son travail d'expérimentation ou d'élaborer sa recherche théorique, le candidat à la maîtrise doit présenter son projet au séminaire de thèses.
Il y fait une seconde présentation avant la rédaction définitive de sa thèse.

- 66 — La présentation matérielle de la thèse doit être conforme aux directives que publie la Faculté à ce sujet.
- 67 — Aucun manuscrit de thèse n'est évalué s'il ne répond pas aux exigences normales de qualité du français ou de l'anglais. En un tel cas, le candidat doit améliorer son texte, avant de le soumettre à nouveau.
- 68 — Pendant la rédaction de son manuscrit, et pour contrôle, l'étudiant doit soumettre, chapitre par chapitre, un texte dactylographié à son directeur.
- 69 — La remise officielle de la thèse à la direction des études, doit être autorisée par écrit par le directeur de thèse.
- 70 — L'étudiant doit remettre sa thèse en quatre (4) exemplaires dactylographiés au moins trois mois avant la collation des grades à laquelle il espère recevoir son titre.
- 71 — En remettant sa thèse, le candidat doit joindre à chaque exemplaire un résumé d'environ 75 mots, exposant le contenu du travail.
- 72 — Un résultat inférieur à 60% est un échec. L'étudiant doit, dans ce cas, présenter un nouveau travail, soit sur le même sujet, soit sur un autre sujet, conformément aux directives du comité des thèses.
- 73 — Le travail de thèse, évalué à 10 crédits dans la scolarité, compte pour 20% dans la moyenne générale indiquée au dossier final.
- 74 — La thèse devient propriété de la Faculté et son usage ultérieur, en totalité ou en partie, est soumis à une autorisation écrite, obtenue du doyen de la Faculté.
- 75 — Le manuscrit de la thèse doit être déposé officiellement à la direction des études, au plus tard le 1er avril, de la dernière année de scolarité de maîtrise. Si une extension est jugée nécessaire, le candidat devra en formuler la demande, par écrit, à la direction des études, en précisant les motifs de sa demande.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PÉDAGOGIE

Le programme a pour objectif de prolonger la formation psychopédagogique du maître à l'élémentaire (première année du baccalauréat) dans une formation en psychopédagogie de l'enseignement au niveau élémentaire. Il tient à répondre à ce besoin d'avoir en milieu scolaire des spécialistes capables d'orienter la pédagogie de l'enseignement (didactique) soit par l'intermédiaire de la recherche, de l'orthodidactie ou des techniques audio-visuelles et d'enseignement programmé, soit éventuellement au niveau de la supervision et de l'administration scolaire.

Dans sa totalité, le programme s'étend sur quatre ans d'études consécutives à une treizième année de formation générale (Institut) ou l'équivalent, ainsi répartis: une première année permettant d'obtenir un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire; deux années subséquentes certifiées par un baccalauréat ès sciences de l'éducation; une quatrième année couronnée par la maîtrise ès sciences de l'éducation.

La première année (certificat) constitue également le programme de formation psychopédagogique de la licence d'enseignement élémentaire et prévoit les options suivantes en didactique: 1) formation du maître pour le premier cycle de l'élémentaire; 2) formation du maître pour le deuxième cycle de l'élémentaire; 3) formation de la monitrice maternelle (pédagogie pré-scolaire). Un total de dix (10) crédits est attribué aux options.

La deuxième et la troisième année ont pour objectif de préparer des pédagogues en didactique de l'élémentaire, alors que la quatrième année proposera une spécialisation en pédagogie choisie parmi les suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé, supervision scolaire, administration scolaire ou autres.

Le programme de la quatrième année (maîtrise) n'est pas encore élaboré. Mais déjà on peut prévoir les trois options suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé. Le programme de quatrième année comprendra le travail de thèse.

**PROGRAMME
DES COURS
PREMIÈRE ANNÉE
(LE CERTIFICAT)
36 CRÉDITS-COURS
3 CRÉDITS-LABORATOIRE**

DIDACTIQUE (18 crédits-cours et 3 crédits-laboratoire)

- PSFA 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
- LAIO 113** Laboratoire d'initiation à l'observation (90 heures) (3 cr.)
- PEES 114** Activités d'expression de soi (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU PREMIER CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DILE 114** Lecture (4 cr.)
- DIEO 112** Écriture et orthographe (2 cr.)
- DICA 114** Calcul (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU DEUXIÈME CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE
(10 cr.)

- DIFR 114** Français (4 cr.)
- DIAR 114** Arithmétique (4 cr.)
- DIHG 112** Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

MÉTHODOLOGIE DE LA PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE (10 cr.)

- DIAP 112** Atelier d'arts plastiques (2 cr.)
- DIIM 112** Atelier d'initiation musicale (2 cr.)
- DIAD 112** Atelier d'art dramatique (2 cr.)
- DUE 112** Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)
- DIAM 112** Atelier de fabrication de matériels d'activité à la maternelle (2 cr.)

N.B. — L'étudiant doit choisir l'un des trois programmes de méthodologie ci-devant.

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (6 crédits-cours)

- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (4 crédits-cours)

- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

RECHERCHE (5 crédits-cours)

REST 112 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

RETD 113 Statistique I (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

STAGES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année, l'étudiant(e) doit réaliser quinze (15) journées d'enseignement pratique, sous la direction des professeurs de didactique et de pédagogie de la Faculté.

DEUXIÈME ANNÉE

36 CRÉDITS-COURS

2 CRÉDITS-LABORATOIRE

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (9 crédits-cours (laboratoire))

PEHE 322 Histoire de l'éducation (2 cr.)

PEEC 322 Éducation comparée (2 cr.)

PEPP 235 Psychopédagogie de l'enseignement (5 cr.)

PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE (2 crédits-cours, 2 crédits-laboratoire)

PEPE 322 Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

LAPE 322 Séminaires de pédagogie expérimentale (60 heures) (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (15 crédits-cours)

PSPP 326 Psycho-physiologie (6 cr.)

PSPA 323 Psychologie de l'adolescence (3 cr.)

PSPA 322 Psychologie de l'adaptation (2 cr.)

PSSO 322 Psychologie sociale (4 cr.)

PSDG 322 Dynamique de groupe (2 cr.)

RECHERCHE (7 crédits-cours et travaux pratiques)

RETI 322 Méthodes de travail intellectuel (2 cr.)

REST 323 Statistique I (suite) (3 cr.)

REDO 322 Docimologie (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

PEEP 321 Éthique professionnelle (1 cr.)

PESP 322 Le syndicalisme professionnel (2 cr.)

TROISIÈME ANNÉE

**(BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES
DE L'ÉDUCATION)**

26 CRÉDITS-COURS

8 CRÉDITS-LABORATOIRE

PEAS 332 Introduction à l'administration scolaire (2 cr.)

PESC 332 Introduction à la supervision scolaire (2 cr.)

PEOR 332 Introduction à l'orthodidactique (2 cr.)

PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE (6 crédits-cours, 4 crédits-laboratoire)

PEAL 333 Problèmes d'apprentissage en lecture et orthographe (3 cr.)

PEAA 333 Problèmes d'apprentissage en arithmétique (3 cr.)

LAPE 332 Laboratoire de pédagogie expérimentale (2 cr.)

LARE 332 Séminaires de recherche en pédagogie expérimentale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (10 crédits-cours, 4 crédits-laboratoire)

PSPI 334 Psychologie de l'intelligence (4 cr.)

PSTA 333 Théories de l'apprentissage (3 cr.)

PSDA 333 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

LAPE 332 Laboratoire de psychologie expérimentale humaine (2 cr.)

LASP 332 Séminaires de psychologie expérimentale (2 cr.)

LATA 332 Laboratoire sur les théories d'apprentissage (2 cr.)

RECHERCHE (4 crédits-cours et un mémoire)

REST 332 Statistique II (2 cr.)

REMR 332 Méthodologie de la recherche (2 cr.)

**DESCRIPTION
DES COURS**

PSFA 114 Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)

Dans une brève introduction, le cours fait un rappel de la morphologie des sens. Par la suite, il propose l'étude de la contribution des phénomènes de perception, d'audition, de vision, de coordination visuo-manuelle, de saisie de

relation, de latéralisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, du calcul et de l'écriture.

PSPE 114 Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

Étude de l'évolution de la personnalité de l'enfant et incidence de l'émotivité sur le rendement scolaire.

PSDG 322 Dynamique de groupe (2 cr.)

Historique de la dynamique de groupe. Évolution des groupes et analyse de la structure des groupes scolaires, Dynamique générale des groupes. Formation et rôle psychologique du gang. Étude des différentes méthodes d'application de la dynamique de groupe.

PSPA 322 Psychologie de l'adaptation (2 cr.)

Étude du phénomène d'adaptation et symptomatologie de l'inadaptation de l'enfant à l'école.

PSSO 322 Psychologie sociale (2 cr.)

Principes généraux. Étude des aptitudes et de l'interaction des individus et des groupes. Méthodes et techniques sociométriques. Le test sociométrique. Le sociogramme. Le psychodrame.

PSPA 323 Psychologie de l'adolescence (3 cr.)

Étude des facteurs généraux et conditions d'apprentissage: transfert, insight, facteur "g", sensation, perception, aperception, idée, association, mémoire, etc.

PSPP 326 Psycho-physiologie (6 cr.)

Morphologie (2 cr.), développement neuro-moteur normal (2 cr.), neuro-psycho-physiologie normale (2 cr.).

PSDA 333 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Questions théoriques de base. Théories contemporaines de l'apprentissage. Justification de leur étude et mise en évidence de leur apport. Introduction aux tests scolaires visant au contrôle des acquisitions dans l'apprentissage de la parole, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul chez l'enfant. Étude des difficultés d'apprentissage. Diagnostic et mesures thérapeutiques de la dyslexie. Application des connaissances acquises, en suivant l'évolution de l'apprentissage d'un enfant.

Étude extensive des théories de Piaget.

PSTA 333 Théories de l'apprentissage (3 cr.)

Conditionnement, connexionnisme, associationnisme, gestalt et théories fonctionnelles.

PSPI 334 Psychologie de l'intelligence (4 cr.)

Théories de Thurstone, Spearman, Piaget.

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

Information sur la fonction des services du psychologue scolaire, du conseiller d'orientation, du travailleur social, etc.

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

Étude des lois et règlements du Ministère de l'Éducation et étude des structures scolaires.

PEDG 112 Didactique générale (2 cr.)

Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées, et de la méthode des projets.

PEPD 112 Pédagogie dynamique (2 cr.)

Pédagogie directive versus pédagogie non directive: rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.

PEPE 112 Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)

Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

Étude des techniques d'expression corporelle, artisanale (arts plastiques), graphique et verbale.

PEEP 321 Éthique professionnelle (1 cr.)

PEEC 322 Éducation comparée (2 cr.)

Étude des différentes pédagogies et des divers systèmes scolaires utilisés à l'étranger et comparaison avec le système québécois.

PEHE 322 Histoire de l'éducation

Étude de l'évolution de la pédagogie à travers les temps, l'accent étant mis sur les auteurs qui ont influencé la néo-pédagogie.

PEPE 322 Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

Étude de l'évolution de la pédagogie empirique et scientifique à la pédagogie expérimentale. Conséquences de cette évolution sur l'orientation actuelle de la pédagogie.

PEPP 235 Psychopédagogie de l'enseignement (5 cr.)

Ce cours est en quelque sorte un prolongement de celui sur "les techniques diagnostiques de rendement scolaire" et il propose l'étude critique de deux autres réalités scolaires: le maître, techniques de mesure de ses méthodes et procédés; les instruments, techniques de mesure des programmes, manuels et aides audio-visuelles. Théorie et laboratoire.

PESP 322 Le syndicalisme professionnel (2 cr.)

Aspect social et économique.

PEAS 332 Introduction à l'administration scolaire (2 cr.)

PEOR 332 Introduction à l'orthodidactique (2 cr.)

PESC 332 Introduction à la supervision scolaire (2 cr.)

PEAA 333 Problèmes d'apprentissage en arithmétique (3 cr.)

PEAL 333 Problèmes d'apprentissage en lecture et orthographe (3 cr.)

DIAD 112 Atelier d'art dramatique (2 cr.)

Techniques d'expression par l'art dramatique: mime, pantomime, marionnettes, sketch inédit, jeu d'expression spontanée; travaux pratiques.

DIAM 112 Atelier de fabrication de matériels d'activités à la maternelle. (2 cr.)

Fabrication et utilisation d'un matériel approprié pour l'éducation à l'école maternelle.

DIAP 112 Atelier d'arts plastiques (2 cr.)

Interprétation de la vision personnelle du monde de l'enfant exprimée dans ses créations artistiques; relation entre la pensée et le geste; travaux pratiques.

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

Méthodes sensitivo-perceptuelle, gestuelle, rythmique, linguistique (lexique)...

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

À l'aide de la flûte à bec, comment initier l'enfant à la musique et à l'exécution de mélodie. Usage du disque pour enfants également.

DIJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

Présentation des diverses formes de jeux éducatifs; techniques de construction de jeux; travaux pratiques.

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc...

DICA 114 Calcul (4 cr.)

Cuisenaire-Gattegno, Dienes, autres...

DIFR 114 Français (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc...

DILE 114 Lecture (4 cr.)

Étude des principales méthodes synthétiques, analytiques et mixtes...

REST 112 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement: mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

Le cours porte sur les moyens d'observer le rendement de l'élève. Une introduction étudie la notion et les objectifs du rendement scolaire (1 cr.). On traite par la suite du diagnostic et on présente les principaux examens (tests) de rendement scolaire (2 cr.).

REDO 322 Docimologie (2 cr.)

Étude des techniques et étapes de l'élaboration scientifique des tests et examens.

RETI 322 Méthodes de travail intellectuel (2 cr.)

Présentation à la fois théorique et pratique sur les méthodes de travail et les techniques de documentation. (Avec travaux en bibliothèque).

REST 323 Statistique I (suite) (3 cr.)

Les divers types de corrélation, les tests de signification, techniques d'échantillonnage.

REMR 332 Méthodologie de la recherche (2 cr.)

Étude de la nature, objet et procédés de la recherche en général et en pédagogie.

REST 332 Statistique II (2 cr.)

Étude de la variance, co-variance et du petit échantillon.

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (3 cr.)

Utilisant initialement les techniques de Piaget et Inhelder pour structurer des situations d'observation d'enfants et présentant certaines recherches caractéristiques, ce cours favorise à l'étudiant l'observation de la contribution de facteurs spécifiques dans l'apprentissage.

LAPE 322 Séminaires de pédagogie expérimentale (2 cr.)

Étude critique des principales recherches en didactique expérimentale et réflexions sur la contribution de la psychologie générique à la recherche en pédagogie.

LAPE 332 Laboratoire de pédagogie expérimentale (2 cr.)

Diagnostic et récupération des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en lecture, orthographe, arithmétique.

LAPE 332 Laboratoire de psychologie expérimentale humaine (2 cr.)

LARE 332 Séminaire de recherches en pédagogie expérimentale. (2 cr.)

L'étudiant est invité à faire, au cours du premier semestre, une ou deux petites recherches sur un problème d'apprentissage scolaire. Cette recherche est par la suite discutée en séminaires.

LASP 332 Séminaires de psychologie expérimentale (2 cr.)

Étude critique des principales recherches qui ont des inférences pédagogiques (didactiques).

LATA 332 Laboratoire sur les théories d'apprentissage (2 cr.)

L'étudiant doit choisir entre le laboratoire LASP 332 et LATA 332.

**BACCALAURÉAT
ET MAÎTRISE
ÈS SCIENCES
DE L'ÉDUCATION,**

**OPTION
PSYCHOLOGIE
SCOLAIRE**

Conformément aux exigences de la Corporation des psychologues du Québec, et pour faciliter le passage éventuel des étudiants d'une université à une autre, les deux premières années du cours sont des années de formation générale en psychologie sur laquelle vient graduellement se greffer une spécialisation de plus en plus poussée dans le domaine de la psychologie scolaire.

Le programme d'études de la maîtrise ès sciences de l'éducation, option psychologie scolaire, comprend des cours, des séminaires, du laboratoire, des stages et des travaux personnels. À ceci s'ajoute la rédaction d'une thèse qui doit être remise à la Faculté avant la fin des études. L'ensemble ainsi constitué procure à l'étudiant une formation scientifique et professionnelle adéquate pour lui permettre de jouer efficacement son rôle de psychologue scolaire.

L'étude des ouvrages les plus importants en psychologie et en pédagogie initie l'étudiant aux connaissances scientifiques de sa discipline. Des cours théoriques suivis d'expériences en laboratoire ou de travaux pratiques forment l'étudiant aux méthodes expérimentales et scientifiques. Enfin, de nombreux séminaires favorisent l'acquisition du sens critique. Ces trois facettes de la formation offerte aux étudiants paraissent en effet indispensables à la maîtrise de la psychologie scolaire et de ses techniques.

De plus, la créativité de l'étudiant est stimulée tant par la rédaction de travaux personnels originaux que par l'élaboration d'expériences cliniques et techniques susceptibles d'élargir le champ des connaissances et des applications dans le domaine de la psychologie scolaire.

Enfin, l'apprentissage des méthodes et des techniques psychologiques et pédagogiques conduit à une compréhension scientifique des situations scolaires, à la prévention des mésadaptations scolaires, au diagnostic des problèmes d'ordre psychopédagogique et à la capacité de rééducation des écoliers normaux qui rencontrent des difficultés passagères dans leur vie scolaire.

*Prière d'insérer à la page 30 de l'annuaire
de la Faculté des sciences de l'éducation.*

**NOTE
EXPLICATIVE**

Le premier paragraphe du texte qui présente (page 30) l'option "Psychologie scolaire" de la Faculté doit s'interpréter comme suit. Tant que n'aura pas été assurée la coordination complète entre les programmes de psychologie de l'Université de Sherbrooke et ceux des autres universités du Québec en cette discipline, les détenteurs du baccalauréat ou de la maîtrise ès sciences de l'éducation, option psychologie scolaire, de l'Université de Sherbrooke ne sont pas reconnus admissibles comme tels à la Corporation des psychologues de la province de Québec (C.P.P.Q.) et n'ont donc pas droit au titre de "psychologue", que la loi réserve expressément aux membres de la C.P.P.Q.

Reçu de la Faculté de l'éducation
↓
19 JAN 1968

BUT DU COURS

Le programme d'études prépare le futur psychologue scolaire à l'évaluation, à l'orientation psychopédagogique de l'élève du niveau primaire ou secondaire. L'activité du psychologue scolaire vise au plein épanouissement de la personnalité de l'écolier et au rendement scolaire optimal qu'on peut en attendre.

Le cours prépare également le futur psychologue scolaire à conduire l'analyse psychopédagogique d'une classe ou d'un ensemble de classes, de manière à éclairer les autorités de l'institution sur les caractéristiques psychologiques, pédagogiques et sociales du groupe, ainsi que de chacun des écoliers qui le composent, et à fournir au maître les renseignements susceptibles de lui aider dans l'orientation et l'adaptation de son enseignement.

Enfin, la formation scientifique prépare à la recherche psychopédagogique en milieu scolaire et permet au futur psychologue scolaire d'apporter une contribution scientifique adéquate et originale, à l'établissement d'une pédagogie préventive et corrective.

DURÉE DES ÉTUDES

Le programme de la maîtrise ès sciences de l'éducation, option psychologie scolaire, est distribué sur quatre (4) années d'études régulières à temps complet seulement. Peut être admis à suivre ce cours l'étudiant qui, d'une part, a terminé sa 13^e année de scolarité au collège d'enseignement général, ou sa troisième (3^e) année du brevet A d'enseignement, ou, pour une période de transition seulement, celui qui, ayant réussi son année de rhétorique (collège I) accepte d'ajouter au cours régulier de psychologie, le nombre de crédits généralement exigés en philosophie de la nature.

Il est demandé, d'autre part, à l'étudiant de faire preuve de capacités intellectuelles suffisantes et d'un équilibre psychologique satisfaisant pour s'acquitter honorablement des tâches qui l'attendent dans la profession de psychologue scolaire.

ADMISSION

1. Le candidat au programme de psychologie scolaire doit être détenteur du brevet "A" ou du baccalauréat en pédagogie. Celui qui a réussi soit une troisième année du brevet "A", soit la première année du collégial, ou soit une rhétorique, est admissible à la condition d'ajouter à son programme régulier, le cours de philosophie de la nature.

De plus, tout candidat au programme doit réussir l'examen d'admission.

STAGES DE FORMATION

2. Aucun étudiant ne peut être exempté des stages.
3. Les stages doivent être réussis avec un minimum de 60%, chaque année.
4. En cas d'échec aux stages (note inférieure à 60%) l'étudiant, avant d'être promu ou avant de recevoir son diplôme, doit, s'il y est autorisé, reprendre ses stages selon les exigences de la direction des études. Cet échec n'oblige pas à reprendre la scolarité de l'année si elle est réussie, mais l'étudiant peut se voir imposer certains cours ou certains laboratoires susceptibles de favoriser son succès.
5. L'appréciation globale des stages représente les 30% de la moyenne générale indiquée au dossier final.

TECHNIQUES DE DIAGNOSTIC

6. Le candidat à la maîtrise ès sciences de l'éducation, option psychologie scolaire, est soumis aux examens sur les techniques de diagnostics. Ceux-ci ont pour but, soit de vérifier la performance technique de l'étudiant dans la manipulation des instruments de diagnostics (2e année de licence), soit de juger de l'habileté de l'étudiant à interpréter une situation psychologique et pédagogique.

7. Un minimum de 60% est requis pour réussir chacun de ces examens.
8. L'examen oral sur les techniques de diagnostics, à la fin du stage de 2e année et de celui de 3e année, compte pour les 25% de la note totale du stage de chacune de ces années.
9. Tout étudiant qui n'obtient pas le minimum requis à chacun de ces examens est invité à abandonner son cours, à moins que le Conseil de Faculté ne l'autorise à se présenter à une session de reprise. Dans ce cas, l'étudiant doit se soumettre rigoureusement aux directives qui lui sont présentées par le Conseil.

**NOTE FINALE
ET MENTIONS**

10. Maîtrise ès sciences de l'éducation, option psychologie scolaire:

Examens et travaux	40% de la note finale
Stages	30% de la note finale
Examen de synthèse	10% de la note finale
Thèse	20% de la note finale

**PROGRAMME
DES COURS**

PREMIÈRE ANNÉE

**PSYCHOGÉNÈSE
INITIATION À LA
PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE**

**(40 CRÉDITS-THÉORIE;
MOYENNE 20 HEURES PAR SEM.)**

**(6 CRÉDITS-PRATIQUE;
MOYENNE 6 HEURES PAR SEM.)**

- PSDA 312** : Données d'application de la psychologie (2 cr.) *
- REST 315** Statistique I (5 cr.) *
- PSEA 313** Psychogénèse : enfance et adolescence (3 cr.) *

- PSPC 312** Psychologie comparée (2 cr.) *
- PSPC 314** Processus cognitifs (Piaget) (4 cr.) *
- LAPE 312** Laboratoire de psychologie expérimentale humaine (60 heures)
(2 cr.)
- SEKP 316** Psycho-physiologie : Morphologie (6 cr.) *
Développement neuro-moteur normal
Neuro-psycho-physiologie adulte.
- REME 312** Méthodes expérimentales (2 cr.) *
- LAME 311** Applications (30 heures) (1 cr.)
- PSHP 312** Histoire de la psychologie (2 cr.) *
- LAHP 311** Séminaire : comparaison et recherche (30 heures) (1 cr.)
- PSSP 312** Sensation et perception (2 cr.) *
- REIR 312** Initiation à la recherche (2 cr.)
- PSPG 314** Psychologie. génétique : bilan et structure de la personnalité
(4 cr.)
- PSEA 312** Évolution de l'affectivité (2 cr.)
- LAPP 311** Méthodes expérimentales en psychologie et en pédagogie (30
heures) (1 cr.)
- REMP 312** Mesures en psychologie et en éducation (2 cr.) *
- PSIA 312** Théorie de l'intelligence et des aptitudes (2 cr.) *
- LAAS 311** Tests d'aptitudes spécifiques. (30 heures) (1 cr.)

DEUXIÈME ANNÉE

PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE DIAGNOSTIC PSYCHOPÉDAGOGIQUE

(37 CRÉDITS-THÉORIE;
MOYENNE 18½ HEURES
PAR SEM.)

(12 CRÉDITS-PRACTIQUE;
MOYENNE 12 HEURES PAR SEM.)

- REST 322** Statistique II (2 cr.)
- PSEP 322** Évaluation de la personnalité (2 cr.)

- PSIM 322** Intérêt et motivation (2 cr.) *
- PSTE 322** Techniques d'entrevues (2 cr.)
- PSEI 323** Évaluation de l'intelligence (3 cr.) *
- LATP 328** Tests psychologiques et pédagogiques (240 heures) (8 cr.)
- PSAN 324** Personnalité adulte normale (4 cr.) *
- PETA 324** Épreuves et tests d'acquisition scolaire (4 cr.)
- PEPS 323** Introduction à la psychopédagogie scolaire (3 cr.)
- LAME 323** Méthodes expérimentales en psychologie et en pédagogie (90 heures) (3 cr.)
- SENP 322** Neuro-physio-pathologie (2 cr.)
- PSPP 324** Psychopathologie de l'enfance à la vie adulte (4 cr.) *
- PSDC 322** Difficultés caractérielles (2 cr.)
- LARB 321** Recherches bibliographiques (30 heures) (1 cr.)
- PSDA 323** Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)
- REET 322** Élaboration des tests (2 cr.) *
- PSCP 322** Consultation de psychologie scolaire (2 cr.)

TROISIÈME ANNÉE

ÉVALUATION COLLECTIVE DU RENDEMENT SCOLAIRE

(20 CRÉDITS-THÉORIE;
MOYENNE 10 HEURES PAR SEM.)

(20 CRÉDITS-PRATIQUE;
MOYENNE 20 HEURES PAR SEM.)

- PSPS 332** Psychologie scolaire (2 cr.)
- PSIP 334** Théories de la personnalité (4 cr.)
- PSPR 334** Techniques projectives (4 cr.)
- PEDA 332** Difficultés d'apprentissage (2 cr.)
- PEPE 332** Pédagogie expérimentale (2 cr.)
- PSSO 332** Psychologie sociale (2 cr.)

- LAES 338** Évaluation psychopédagogique de groupes scolaires (240 heures) (8 cr.)
- LARE 336** Participation à la recherche. (180 heures) (6 cr.)
- LASS 334** Séminaires de stages et de thèse (120 heures) (4 cr.)
- LAPS 331** Séminaire de pédagogie scolaire (30 heures) (1 cr.)
- PSEE 332** Psychologie des enfants exceptionnels (2 cr.)
- PSDG 332** Dynamique de groupe (2 cr.)
- LAEP 331** Évaluation critique des programmes scolaires au niveau de l'école élémentaire (30 heures) (1 cr.)

QUATRIÈME ANNÉE

TECHNIQUES D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DE LA PERSONNALITÉ

**(12 CRÉDITS-THÉORIE;
MOYENNE 6 HEURES PAR SEM.)**

**(24 CRÉDITS-PRATIQUE;
MOYENNE 24 HEURES PAR SEM.)**

- PEPS 412** Problèmes particuliers de programmes scolaires (2 cr.)
- PSEP 411** Éthique professionnelle (1 cr.)
- SEHE 412** Histoire de l'éducation (2 cr.)
- PSDE 412** Psychologie de la délinquance (2 cr.)
- PSOS 412** Problèmes d'orientation scolaire (2 cr.)
- LAAS 414** Séminaires de stages et de thèse (120 heures) (4 cr.)
- LAEP 411** Évaluation critique des programmes scolaires au niveau du secondaire (30 heures) (1 cr.)
- LAEC 418** Étude de cas individuels (240 heures) (8 cr.)
- LARE 4110** Participation à la recherche (300 heures) (10 cr.)
- PESP 411** Structures pédagogiques du Québec (1 cr.)
- LAMA 411** Séminaire sur les méthodes actives (30 heures) (1 cr.)
- SEPE 412** Philosophie de l'éducation (2 cr.)

N.B. Au terme de cette année, le candidat peut recevoir le baccalauréat ès sciences de l'éducation option psychologie scolaire.

DESCRIPTION DES COURS

SEEP 316 Psycho-physiologie (6 cr.)

Morphologie. Sensations. Développement neuro-moteur normal. Neuro-psycho-physiologie normale. Endocrines. Système nerveux central et végétatif.

Ce cours couvre en détail l'aspect "sensation" et physiologiquement l'aspect "perception" tel qu'exigé par la corporation.

SENP 322 Neuro-physio-pathologie (2 cr.)

Application de la neuro-psycho-physiologie aux états pathologiques. Évolution du développement neurologique et endocrinien vers des psychopathologies. Les types cliniques de déficience mentale.

SEHE 412 Histoire de l'éducation (2 cr.)

Étude des théories anciennes et des théories modernes de l'éducation : époque gréco-latine; les grands systèmes de l'éducation du Moyen-Âge, de la Renaissance, des XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles; les grands pédagogues de l'École Nouvelle. Cours suivi avec les étudiants du Baccalauréat en Pédagogie.

SEPE 412 Philosophie de l'éducation (2 cr.)

Étude des principes de l'éducation à partir d'une optique philosophique chrétienne de la personne de l'enfant. Critique des divers systèmes à la lumière de cette optique philosophique. Ce cours est suivi conjointement avec les étudiants du Baccalauréat en Pédagogie.

PSDA 312 Données d'application de la psychologie (2 cr.)

PSEA 312 Évolution de l'affectivité (2 cr.)

Étude génétique de l'affectivité, appuyée sur les grandes théories de la personnalité de façon à mettre en lumière les stades de l'évolution affective et les grandes étapes du développement de la personnalité, suivant les travaux de *Spitz*, *Odier*, *Erickson*. Cette étude fera percevoir les conséquences pathologiques des déviations possibles au cours de ce développement.

PSHP 312 Histoire de la psychologie (2 cr.)

PSIA 312 Théorie de l'intelligence et des aptitudes (2 cr.)

Aperçu historique sur la mesure en général. Les fonctions à mesurer. Classification. Caractéristiques des instruments de mesure. Structures mentales intervenant dans les différentes aptitudes. Théorie factorielle. Les facteurs et leur signification. Théories de Gall, Piaget, Rey, Burt-Vernan, Meili. La Gestalt.

PSPC 312 Psychologie comparée (2 cr.)

PSSP 312 Sensation et perception (2 cr.)

PSEA 313 Psychogénèse : Enfance et adolescence (3 cr.)

Étapes du développement. Analyse de quelques notions : instinct et libido; inconscient; Id, égo, superego; mécanisme, etc. Étude des phases du développement physiologique, intellectuel, émotionnel et social de l'enfant jusqu'à la puberté. Examen des divergences entre les théoriciens de la psychologie de l'enfance.

Continuité ontogénétique entre l'enfance et l'adolescence. Modifications des structures corporelles, à la puberté. Apparition des structures formelles de l'intelligence et modifications de la pensée. La résurgence de la vie instinctuelle et les attitudes défensives d'ascétisme et d'intellectualisation. Évolution affective. Armature morale de la jeunesse. Attitudes pédagogiques devant les phénomènes de l'adolescence.

- **PSPC 314** Processus cognitifs (Piaget) (4 cr.)

Le développement mental. Les stades. Les périodes. La notion de "conduite". Rapports entre l'intelligence et l'affectivité. La période sensori-motrice. La période de la pensée préopératoire. La période des opérations concrètes. La période des opérations formelles. Ce cours ajoute aux exigences de la Corporation sur la perception.

Étude détaillée des théories de Spearman, Thompson, Thurstone, Guilford et autres, sur la structure de l'intelligence, ses manifestations, sa signification et l'analyse factorielle de l'habileté humaine.

Ce cours et le précédent correspondent au cours sur les "processus cognitifs" exigé par la Corporation.

^ **PSPG 314** Psychologie génétique: bilan et structure de la personnalité (4 cr.)

Ce cours comprend une étude des grandes composantes de la personnalité (physique, intellectuelle, affective), une étude différentielle des instances de la personnalité (vie instinctuelle, surmoi, moi). Ce cours développera en outre les grandes fonctions du Moi selon les théories de Redl et Odier, ainsi que des forces et des défaillances multiples du Moi relativement aux diverses circonstances de la vie. Enfin, une étude comparative du Moi adulte et du Moi de l'enfant s'inscrit dans cette optique, afin de mettre en lumière et les forces et les défaillances de la relation rééducative.

PSCP 322 Consultation de psychologie scolaire (2 cr.)

Application des techniques de l'entrevue aux différents problèmes psychologiques et existentiels que le psychologue scolaire est susceptible de rencontrer dans ses fonctions. Théorie et pratique.

PSDC 322 Difficultés caractérielles (2 cr.)

Notion dynamique (psychanalytique) vs notion statique (caractérologique) du caractère. Perspective historique. Développement du caractère et déviations possibles. Rôle des mécanismes de défense. Étiologie et thérapeutique des principaux troubles du caractère: colère, instabilité, révolte, timidité, mensonge, vol, paresse, troubles sexuels, aboulie, etc.

PSEP 322 Évaluation de la personnalité (2 cr.)

Examen critique de la méthode clinique et de la méthode expérimentale en psychologie. Méthodes et techniques pour l'étude de la personnalité. La psychologie du contenu. Étude de quelques techniques d'évaluation collective de la personnalité: Brown-Ottawa, Rogers-Richard, Bernreuter-Ottawa; Bell-Ottawa, Documents personnels, Baruck, etc.

PSIM 322 Intérêt et motivation (2 cr.)

PSTE 322 Techniques d'entrevues (2 cr.)

Situation de l'entrevue parmi les techniques psychologiques. Types d'entrevues. Principales orientations théoriques pouvant guider la conduite de l'entrevue: approche directive, non-directive, analytique, éclectique, etc. Conduite de l'entrevue avec l'enfant, l'adolescent et l'adulte. Particularités de l'entrevue initiale et de l'entrevue de recommandations. Manipulation de problèmes particuliers en cours d'entrevues. Examen de travaux de recherche.

PSDA 323 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Questions théoriques de base. Théories contemporaines de l'apprentissage. Justification de leur étude et mise en évidence de leur apport. Introduction aux tests scolaires visant au contrôle des acquisitions dans l'apprentissage de la parole, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul chez l'enfant. Étude des difficultés d'apprentissage. Diagnostic et mesures thérapeutiques de la dyslexie. Application des connaissances acquises, en suivant l'évolution de l'apprentissage d'un enfant.

Étude extensive des théories de Piaget.

PSEI 323 Évaluation de l'intelligence (3 cr.)

PSAN 324 Personnalité adulte normale (4 cr.)

PSPP 324 Psychopathologie de l'enfance à la vie adulte (4 cr.)

Distinction entre état caractériel, névrotique, psychotique et psychopathique. L'anxiété névrotique chez l'enfant et ses conséquences dans les divers secteurs de sa vie. Le délire chez l'enfant et son évolution possible vers des états patho-

logiques. Les grandes manifestations pathologiques chez l'adolescent. Typologie et structures caractéristiques des différentes névroses et psychoses chez l'adulte. Principes généraux de thérapie.

Ce cours et le suivant répondent aux exigences de la Corporation en ce qui a trait à la psychologie anormale.

PSDG 332 Dynamique de groupe (2 cr.)

Historique de la dynamique de groupe. Évolution des groupes et analyse de la structure des groupes scolaires. Dynamique générale des groupes. Formation et rôle psychologique du gang. Étude des différentes méthodes d'application de la dynamique de groupe.

PSEE 332 Psychologie des enfants exceptionnels (2 cr.)

Vue d'ensemble des cinq catégories d'enfants exceptionnels: physique, intellectuel, scolaire, social et affectif. Insistance particulière aux groupes des exceptionnels intellectuels, sociaux et affectifs. Chaque type est envisagé quant à ses caractéristiques, quant à l'étiologie du caractère d'exceptionnalité, quant aux implications dynamiques en regard de la maturation, et quant aux mesures préventives et thérapeutiques applicables.

PSPS 332 Psychologie scolaire (2 cr.)

Le but de ce cours est de fournir à l'étudiant une synthèse des connaissances acquises durant ses années d'études. La place respective de chaque cours suivi est interprétée en fonction du rôle du psychologue scolaire. Intégration des notions assimilées pour assurer un rendement efficace en milieu scolaire. Devoirs, fonctions et limites du psychologue scolaire.

PSSO 332 Psychologie sociale (2 cr.)

Principes généraux. Étude des aptitudes et de l'interaction des individus et des groupes. Méthodes et techniques sociométriques. Le test sociométrique. Le sociogramme. Le psychodrame.

PSPR 334 Techniques projectives (4 cr.)

Théories de la perception et de la personnalité. La psychologie de la forme dans la psychologie projective. Concepts d'aperception et de projection. Sources et modes d'opérations de l'aperception. Présupposés et hypothèses de la psychologie projective. Rationnel, administration, cotation et interprétation des quelques épreuves projectives: T.A.T., C.A.T., H.T.P., Patte Noire, Blacky Pictures, Phrases à compléter, etc. Examen de travaux de recherche.

PSTP 334 Théories de la personnalité (4 cr.)

Étude et critique des grandes théories dynamiques de la personnalité, telles que les théories de Freud, Adler, Jung. Ce cours est suivi conjointement par les étudiants de Psychologie scolaire et de Psychopédagogie de l'Enfance Inadaptée.

PSEP 411 Éthique professionnelle (1 cr.)

PSDE 412 Psychologie de la délinquance (2 cr.)

Application des techniques défensives aux structures caractérielles du type "délinquance" et orientation des principes de rééducation pour ce type d'enfant inadapté.

PSOS 412 Problèmes d'orientation scolaire (2 cr.)

PEPS 323 Introduction à la psychopédagogie scolaire (3 cr.)

PETA 324 Épreuves et tests d'acquisition scolaire (4 cr.)

PEDA 332 Difficultés d'apprentissage

PEPE 332 Pédagogie expérimentale (2 cr.)

Étude de l'évolution de la pédagogie empirique et scientifique à la pédagogie expérimentale. Conséquences de cette évolution sur l'orientation actuelle de la pédagogie.

PESP 411 Structures pédagogiques du Québec (1 cr.)

PEPS 412 Problèmes particuliers de programmes scolaires (2 cr.)

- **REIR 312** Initiation à la recherche (2 cr.)

REME 312 Méthodes expérimentales (2 cr.)

- **REMP 312** Mesures en psychologie et en éducation (2 cr.)

REST 315 Statistique I (5 cr.)

Applications des mesures statistiques aux situations pédagogiques. Représentations et applications des données. Cours suivi également par les étudiants du Baccalauréat en Pédagogie.

REET 322 Élaboration des tests (2 cr.)

REST 322 Statistiques II (2 cr.)

- LAAS 311** Tests d'aptitudes spécifiques (1 cr.)
Notions. Tests non standardisés et standardisés. Problèmes des aptitudes à l'âge scolaire. Études de tests d'aptitude sensorielles, d'habileté motrice, de dextérité manuelle, d'organisation perceptive, de jugement artistique, de talent musical. Aptitudes mnésique, graphique; persévération, attention.
- LAHP 311** Séminaire: comparaison et recherche (1 cr.)
- LAME 311** Applications (1 cr.)
- LAPP 311** Méthodes expérimentales en psychologie et en pédagogie (1 cr.)
- LAPE 312** Laboratoire de psychologie expérimentale humaine (2 cr.)
Construction du matériel nécessaire à une douzaine d'expériences de J. Piaget. Assimilation, par la pratique, des techniques d'administration. Dépouillement et interprétation des épreuves. Conclusions des examens mettant en évidence les différences inter-individuelles.
- LARB 321** Recherches bibliographiques (1 cr.)
- LAME 323** Méthodes expérimentales en psychologie et en pédagogie (3 cr.)
- LATP 328** Tests psychologiques et pédagogiques (8 cr.)
- LAEP 331** Évaluation critique des programmes scolaires au niveau de l'école élémentaire (1 cr.)
- LAPS 331** Séminaire de pédagogie scolaire (1 cr.)
- LASS 334** Séminaires de stages et de thèse (4 cr.)
- LARE 336** Participation à la recherche (6 cr.)
- LAES 338** Évaluation psychopédagogique de groupes scolaires (8 cr.)
- LAEP 411** Évaluation critique des programmes scolaires au niveau du secondaire (1 cr.)
- LAMA 411** Séminaire sur les méthodes actives (1 cr.)
- LAAS 414** Séminaires de stages et de thèse (4 cr.)
- LAEC 418** Étude de cas individuels (8 cr.)
- LARE 4110** Participation à la recherche (10 cr.)

**BACCALAURÉAT
ET MAÎTRISE
ÈS SCIENCES DE
L'ÉDUCATION,
OPTION
PSYCHOPÉDAGOGIE
DE L'ENFANCE
INADAPTÉE**

Le programme de psychopédagogie de l'enfance inadaptée⁽¹⁾ est destiné à préparer des éducateurs spécialisés qui désirent se consacrer à la rééducation des enfants problèmes, surtout des enfants qui ont besoin de l'internat de rééducation. Le programme de formation considère la rééducation totale de l'enfant, bien qu'il soit normal qu'un psychopédagogue puisse exceller dans certains secteurs, comme le prévoient les travaux d'approfondissements décrits dans le programme de la dernière année. Le cours est polyvalent quant aux divers types d'enfants inadaptés à rééduquer, et permet au diplômé de trouver un emploi dans différents centres où l'on travaille à la rééducation de l'enfance inadaptée.

L'éducateur spécialisé ou psychopédagogue doit assister l'enfant dans toutes les circonstances de sa vie; il corrigera l'orientation de sa conduite par des mesures psycho-orthopédiques susceptibles de développer de façon optimale les différentes aptitudes physiques, intellectuelles, morales et sociales de l'enfant dont il assume la rééducation totale.

COURS DE MAÎTRISE

— *Cours de 4 ans*: le candidat à ce programme doit avoir réussi une classe de rhétorique avec la moyenne minimum de 65%, ou une deuxième année du brevet "A" avec la moyenne minimum de 70%. Ce candidat est admis en classe de propédeutique.

— *Cours de trois ans*: le candidat à ce programme doit être porteur du baccalauréat ès arts ou du baccalauréat en pédagogie. Ce candidat est admis en première année.

— *Cours de deux ans*: le candidat à ce programme doit être porteur du baccalauréat en pédagogie avec diplôme en éducation des inadaptés (Université Laval), ou du baccalauréat en pédagogie (brevet "A") avec option "déficience mentale" ou "enfance méadaptée". Ce candidat sera soumis à un programme spécial déterminé par la direction des études.

⁽¹⁾ Ce programme est présentement en période de reformulation et ne sera probablement plus en vigueur en 1968-69.

COURS DU BACCALAURÉAT

— *Cours de trois ans*: le candidat à ce programme doit avoir réussi une onzième année scientifique avec une moyenne minimum de 70% ou la classe de versification.

De plus, il doit être âgé d'au moins 20 ans.

Ce candidat est admis en première année et doit suivre tous les cours du programme de maîtrise, sauf les cours marqués d'un astérisque: ceux-ci sont considérés comme réservés au programme de maîtrise.

N.B. Tout candidat à l'un ou l'autre programme doit de plus réussir l'examen d'admission.

PROGRAMME DES COURS ET STAGES

PROPÉDEUTIQUE

A) Programme de cours: (34 crédits)

FORMATION CULTURELLE (12 cr.)

Philosophie (10 cr.)

Il s'agit de la première partie du programme de philosophie, soit la Logique et la Philosophie de la nature.

Langue seconde (2 cr.)

Ce cours a pour but d'initier les étudiants à la lecture des ouvrages écrits en langue anglaise. Les étudiants se familiariseront avec un certain vocabulaire technique relatif aux travaux de Psychopédagogie.

PSYCHOLOGIE-SOCIOLOGIE (3 cr.)

Initiation à la psychologie expérimentale (1 cr.)

Il s'agit de comprendre les liens qui existent entre la psychologie rationnelle et la psychologie expérimentale ainsi que de faire le passage de l'une à

l'autre et d'en organiser la synthèse. Habituellement, on demande à l'étudiant un travail hors-cours, après l'étude de la psychologie rationnelle. Ce travail consiste à résumer et commenter un ouvrage de psychologie expérimentale.

Sociologie (2 cr.)

L'étudiant sera initié à comprendre l'inter-influence des structures sociales et des groupes sociaux. Il apprendra aussi à saisir l'influence d'un milieu sur la psychologie des individus, v.g. prolétariat, milieu ouvrier, milieu bourgeois. Au plan religieux, on étudiera les différents facteurs conditionnant la pratique religieuse ou l'abandon de cette pratique (v.g. émigration, pauvreté, matérialisme des classes aisées, etc.). Enfin, l'étudiant sera initié aux problèmes concernant les groupements professionnels (v.g. syndicats, associations professionnelles).

PHYSIOLOGIE (6 cr.)

Ce cours comprend trois parties:

la morphologie rejoint d'une certaine façon l'anatomie. Elle étudie les divers systèmes du corps humain. (2 cr.)

le développement neuro-moteur normal permet de rejoindre sur le plan neuro-moteur les autres composantes de la personnalité. (2 cr.)

la neuro-psycho-physiologie normale permet de considérer les implications psychologiques et même pédagogiques qui peuvent survenir au cours du développement physique et neurologique. (2 cr.)

PÉDAGOGIE (4 cr.)

Histoire de l'éducation (2 cr.)

Étude des théories anciennes et des théories modernes de l'éducation: époque gréco-latine; les grands systèmes de l'éducation du Moyen-Âge, de la Renaissance, des XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles; les grands pédagogues de l'École Nouvelle.

Philosophie de l'éducation (2 cr.)

Étude des principes de l'éducation à partir d'une optique philosophique chrétienne de la personne de l'enfant. Critique des divers systèmes à la lumière de cette optique philosophique.

FORMATION SPIRITUELLE ET PASTORALE (2 cr.)

Fondements de la catéchèse (2 cr.)

Étude des éléments bibliques et liturgiques qui constituent les fondements du renouveau catéchétique.

INITIATION À LA RECHERCHE (7 cr.)

Méthode de travail intellectuel (2 cr.)

Étude des moyens et habitudes nécessaires à l'acquisition des connaissances et à l'enrichissement personnel du futur éducateur.

Statistique I (3 cr.)

Application des mesures statistiques aux situations pédagogiques. Représentations et applications des données.

Docimologie (2 cr.)

Notion de mesure en éducation et étude scientifique d'élaboration des tests pédagogiques.

B) Programme des stages: (5 crédits ou 150 heures)

Les stages d'initiation de cette année de propédeutique consistent en une prise de contact de l'étudiant avec des groupes d'enfants. L'étudiant se prépare à son rôle d'éducateur par l'observation des comportements d'enfants et des attitudes adultes.

PREMIÈRE ANNÉE

FORME A

FORMATION

PSYCHOPÉDAGOGIQUE

**(POUR CEUX QUI ONT FAIT
LA PROPÉDEUTIQUE).**

A) Programme de cours: (37 crédits)

FORMATION CULTURELLE (10 cr.)

Philosophie (10 cr.)

Il s'agit de la deuxième partie du programme de philosophie, soit la métaphysique et la morale.

PSYCHOLOGIE-SOCIOLOGIE (13 cr.)

Théories de la personnalité (3 cr.)

Étude et critique des grandes théories dynamiques de la personnalité, telles que les théories de Freud, Adler, Jung.

Structure et bilan de la personnalité (4 cr.)

Ce cours comprend une étude des *grandes composantes* de la personnalité (physique, intellectuelle, affective), une étude différentielle *des instances de la personnalité* (vie instinctuelle, surmoi, moi). Ce cours développera en outre les grandes fonctions du Moi selon les théories de Redl et Odier, ainsi que des forces et des défaillances multiples du Moi relativement aux diverses circonstances de la vie. Enfin, une étude comparative du Moi adulte et du Moi de l'enfant s'inscrit dans cette optique, afin de mettre en lumière et les forces et les défaillances de la relation rééducative.

Évolution de la personnalité ou Psychologie génétique (6 cr.)

Ce cours comprend deux secteurs:

1) Évolution de l'intelligence (4 cr.)

Le développement mental, selon Piaget. Les stades. Les périodes. La notion de conduite. Rapport entre l'intelligence et l'affectivité. La période sensori-motrice. La période de la pensée pré-opératoire. La période des opérations concrètes. La période des opérations formelles.

Vue d'ensemble des autres théories sur le développement de l'intelligence: Wallon, Spearman, Thorndike, etc. . .

2) Évolution de l'affectivité (2 cr.)

Étude génétique de l'affectivité, appuyée sur les grandes théories de la personnalité de façon à mettre en lumière les stades de l'évolution affective et les grandes étapes du développement de la personnalité, suivant les travaux de Spitz, Odier, Erickson. Cette étude fera percevoir les conséquences pathologiques des déviations possibles au cours de ce développement.

PÉDAGOGIE (9 cr.)

Principes et techniques de rééducation (4 cr.)

Ce cours pourrait également se dénommer:

Attitudes éducatives et rééducatives.

Il comprend trois aspects:

- a) Manipulation du comportement individuel de l'enfant normal et de l'enfant inadapté, basée sur une philosophie spiritualiste de l'éducation et de la rééducation et fondés sur l'étude du Moi.
- b) Manipulation du milieu, soit par l'utilisation des techniques d'organisation de vie et de prévention, soit par l'utilisation des techniques de décontamination.
- c) Technique de l'entretien sur-le-champ (déjà différencié de l'entretien prolongé).

Les principaux auteurs étudiés: Redl et Wineman, Lemay, Trecker et Konopka.

Éducation psychomotrice (2 cr.)

Étude théorique de l'éducation psychomotrice dans l'optique d'Adjuriguerra. Cette étude théorique est complétée par une initiation à la méthode Ramain.

Travail et expression corporels (3 cr.)

Étude théorique et pratique des fondements corporels de l'expression selon la méthode de madame Peerboom et les perspectives spiritualistes proposées par l'abbé Bissonnier.

Laboratoire de pédagogie (4 cr. ou 120 heures)

Laboratoire de psychologie expérimentale (2 cr. ou 60 heures)

Construction du matériel nécessaire à une douzaine d'expériences de J. Piaget. Assimilation, par la pratique, des techniques d'administration. Dépouillement et interprétation des épreuves par les étudiants. Conclusion des examens mettant en évidence les différences inter-individuelles.

Éducation physique (15 heures)

Étude théorique et pratique des progressions dans un système d'éducation physique.

Éducation par l'art (15 heures)

Étude théorique et pratique de l'utilisation de l'art dans l'éducation: art graphique (peinture et dessin libre), marionnettes, céramique.

Activités dirigées (30 heures)

Étude théorique et pratique des différentes activités artisanales: tressage, piquage, pyrogravure, travail du bois, etc... Étude des principes de l'art dramatique à partir de réalisations simples. Étude du chant chorale, de l'utilisation de la musique en éducation, manipulation d'un instrument simple.

FORMATION SPIRITUELLE ET PASTORALE (2 cr.)

Didactique catéchétique (2 cr.)

Étude des principes et des modes d'enseignement religieux appuyée sur les fondements bibliques et liturgiques de la catéchèse actuelle.

PREMIÈRE ANNÉE

FORME B
FORMATION
PSYCHOPÉDAGOGIQUE
(POUR CEUX QUI N'ONT PAS
FAIT LA PROPÉDEUTIQUE)

A) Programme de cours: (49 crédits)

PSYCHOLOGIE-SOCIOLOGIE (15 cr.)

Théories de la personnalité (3 cr.) (Voir Forme A)

Structure et bilan de la personnalité (4 cr.) (Voir Forme A)

Évolution de la personnalité ou Psychologie génétique (6 cr.) (Voir Forme A)

Sociologie (2 cr.) (Voir Propédeutique)

PÉDAGOGIE (13 cr.)

Histoire de l'éducation (2 cr.) (Voir Propédeutique)

Philosophie de l'éducation (2 cr.) (Voir Propédeutique)

Principes et techniques de rééducation (4 cr.) (Voir Forme A)

Éducation psychomotrice (2 cr.) (Voir Forme A)

Travail et expression corporels (3 cr.) (Voir Forme A)

LABORATOIRE DE PÉDAGOGIE (4 cr. ou 120 heures) (Voir Forme A)

PHYSIOLOGIE (6 cr.)

Morphologie (2 cr.) (Voir Propédeutique)

Développement neuro-moteur normal (2 cr.) (Voir Propédeutique)

Neuro-psycho-physiologie normale (2 cr.) (Voir Propédeutique)

INITIATION À LA RECHERCHE (7 cr.)

- * Méthode de travail intellectuel (2 cr.) (Voir Propédeutique)
- * Statistique I (3 cr.) (Voir Propédeutique)
- * Docimologie (2 cr.) (Voir Propédeutique)

FORMATION SPIRITUELLE ET PASTORALE (4 cr.)

- Fondements de la catéchèse (2 cr.) (Voir Propédeutique)
- Didactique catéchétique (2 cr.) (Voir Forme A)

B) Programme de stages: (15 crédits de 30 heures)

Les stages accentuent l'observation des groupes d'enfants normaux et inadaptés en regard de l'enseignement théorique reçu. L'étudiant doit apprendre à comprendre des comportements dans des situations d'observation.

C) Examen oral de jugement pratique:

Cet examen constitue un élément important des stages de première année et permet à l'étudiant de faire le point dans son orientation psychopédagogique. Cet examen compte pour les 25% de la note totale des stages.

PREMIÈRE ANNÉE

**FORME C
FORMATION
PSYCHOPÉDAGOGIQUE
(POUR CEUX QUI ONT LE
BACCALAURÉAT EN PÉDAGOGIE)**

A) Programme de cours: (36 crédits)

- Même programme que pour Forme B, moins les cours suivants :
- Histoire de l'éducation (2 cr.)
- Philosophie de l'éducation (2 cr.)
- Initiation à la recherche (7 cr.)
- Didactique catéchétique (2 cr.)

DEUXIÈME ANNÉE

FORMATION ORTHOPÉDAGOGIQUE

A) Programme de cours: (41 crédits)

PSYCHOLOGIE (2 cr.)

Dynamique de groupes (2 cr.)

Étude des diverses structures des groupes, leurs avantages et leurs inconvénients. Étude des dynamiques de groupes. Étude des sous-groupes et leurs influences sur le groupe. Étude des rôles, tels que le meneur, le bouc-émissaire, le lieutenant, le rejeté, etc. . .

PSYCHOPATHOLOGIE (12 cr.)

Mécanismes de défense et techniques défensives caractérielles (2 cr.)

Étude des différents mécanismes de défense selon Anna Freud ou Otto Fenichel. Étude des techniques défensives protégeant la structure de certains types d'enfants perturbés, selon les données de Redl.

Mésadaptations sociales et délinquance (2 cr.)

Application des techniques défensives aux structures caractérielles du type "délinquance" et orientation des principes de rééducation pour ce type d'enfant inadapté.

Neuro-physio-pathologie (2 cr.)

Application de la neuro-psycho-physiologie aux états pathologiques. Évolution du développement neurologique et endocrinien vers des psychopathologies. Les types cliniques de déficience mentale.

Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (4 cr.)

Distinction entre état caractériel, névrotique, psychotique et psychopathique. L'anxiété névrotique chez l'enfant et ses conséquences dans les divers secteurs de sa vie. Le délire chez l'enfant et son évolution possible vers des états pathologiques. Les grandes manifestations pathologiques chez l'adolescent. Symptômes et dynamique des malaises psychologiques évoluant vers la névrose et la psychose. Types de personnalité névrotique, psychotique et psychopathique. Principes généraux de thérapie.

Psychologie de la déficience mentale (2 cr.)

Notions et étiologie de la déficience mentale selon les facteurs psychiques. Étude descriptive des instances de la personnalité chez les enfants déficients mentaux.

ORTHOPÉDAGOGIE (19 cr.)

Principes et techniques de didactique spécialisée (3 cr.)

À partir des théories de Piaget, on fait ici l'étude des problèmes généraux que pose l'enseignement aux inadaptés psychiques, de façon à déterminer certaines orientations méthodologiques.

On étudiera également les principes de l'École Active et de la Méthode des Projets, dans une optique de valorisation et de socialisation de l'enfant inadapté psychique.

Psychopédagogie de la déficience mentale (3 cr.)

Étude des grandes approches de la déficience mentale et de leur synthèse, en vue d'établir les modalités d'apprentissage et les moyens d'adaptation à la vie: le cours comprendra particulièrement l'étude de l'approche organique et médicale, l'approche psychodynamique, l'approche expérimentale et l'approche mésologique.

Rééducation du langage (2 cr.)

Étude des troubles organiques ou psychiques qui surviennent dans le développement et la structuration du langage. Possibilités de diagnostic et orientation vers une pédagogie corrective.

Rééducation psychomotrice et formation professionnelle de l'inadapté (2 cr.)

Étude théorique et pratique des faiblesses psychomotrices de l'enfant inadapté et procédés de correction dans une perspective de valorisation et de professionnalisation.

Méthodes des tests et techniques de discussion de cas (3 cr.)

Ce cours a pour but de familiariser l'étudiant avec les moyens d'interpréter un comportement d'enfant inadapté en faisant appel aux études psychologiques déjà réalisées. Il constitue une synthèse devant conduire au choix des attitudes rééducatives et thérapeutiques.

Techniques de l'entretien de rééducation

Il s'agit, pour le psychopédagogue qui a intégré ses possibilités de relation rééducative, d'utiliser les procédés d'entretien individuel et d'aider l'enfant inadapté à utiliser à son tour ses forces personnelles pour s'adapter à la réalité. L'étudiant apprendra les limites entre l'entretien de rééducation et la psychothérapie.

Enseignement de la langue maternelle aux inadaptés (2 cr.)

Étude d'une méthode d'application aux enfants handicapés intellectuellement, des techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, suivant les principes découverts dans les travaux de didactique pédagogique.

Enseignement de l'arithmétique aux inadaptés (2 cr.)

Ce cours reprendra la description indiquée plus haut, mais dans une optique d'application à la pédagogie des mathématiques.

RECHERCHE ET LABORATOIRE (6 cr.)

*** Statistique II (4 cr.)**

Méthodologie de la recherche (2 cr.)

Les objectifs de la recherche en éducation. La méthode scientifique. Usage des bibliothèques et des documents. Étude des procédés expérimentaux et non-expérimentaux. Interprétation des résultats. La thèse de Licence.

Travaux pratiques: Élaboration d'un projet de recherche. Recherches en bibliothèque.

FORMATION SPIRITUELLE ET PASTORALE (2 cr.)

Catéchèse des inadaptés (2 cr.)

Application aux enfants inadaptés, particulièrement aux enfants déficients mentaux, d'une didactique religieuse fondée sur le renouveau catéchétique. Ce cours est habituellement réalisé sous forme de session intensive, afin de favoriser la réalisation pratique d'activités religieuses et catéchétiques.

B) Travaux pratiques hors-cours: (3 crédits ou 90 heures)

Séminaire de discussion de cas (2 cr. ou 60 heures)

* Séminaire de thèse (1 cr. ou 30 heures)

C) Programme de stages: (15 crédits)

L'étudiant est formé aux responsabilités du travail de rééducation. L'étudiant est interne dans un centre de rééducation accrédité par l'Université, c'est-à-dire qu'il est disponible pour le travail de rééducation réalisé dans cet établissement. Il poursuit un travail responsable dans certaines activités rééducatives et il approfondit l'observation dans d'autres secteurs. Il doit faire une analyse scientifique de ses observations et apprendre à y découvrir les éléments de pathologie. Il apprend également à utiliser les diverses activités pédagogiques dans une optique de rééducation.

TROISIÈME ANNÉE

SYNTHÈSE ORTHOPÉDAGOGIQUE

A) Programme de cours: (12 crédits)

Synthèse orthopédagogique (2 cr.)

Déontologie professionnelle (2 cr.)

Étude de l'éthique professionnelle concernant les éducateurs de jeunes inadaptés.

Droits et législation de l'enfance (2 cr.)

Étude succincte des principales législations établies au pays pour protéger l'enfance inadaptée: principales lois scolaires, loi d'adoption, loi d'assistance sociale, loi d'allocations diverses, lois des jeunes délinquants.

Rééducation par le groupe (2 cr.)

Étude des moyens d'utiliser les diverses structures des groupes comme moyen de rééducation de l'enfance.

Rééducation des difficultés d'apprentissage (2 cr.)

Ce cours constitue également une synthèse orthopédagogique en ce qu'il étudie les difficultés spécifiques de l'apprentissage se rattachant aux diverses composantes de la personnalité: particulièrement les dyslexies et les troubles d'origine émotionnelle.

* Pédagogie expérimentale (2 cr.)

B) Travaux pratiques hors-cours: (6 crédits)

Séminaire de discussion de cas (2 cr. ou 60 heures)

* Séminaire de thèse (1 cr. ou 30 heures)

Travaux d'approfondissement d'un secteur de la rééducation pour la valeur de 90 heures: organisation de la rééducation, techniques scolaires, éducation physique, activités dirigées, éducation psychomotrice, rééducation individuelle, rééducation par les groupes, entraînement professionnel, rééducation du langage, rééducation chrétienne (3 cr. ou 90 heures)

C) Travail de thèse ou de mémoire: (10 crédits)

Ce travail compte pour les 20% de la note totale inscrite sur le diplôme pour l'ensemble de la scolarité.

D) Programme de stages: (15 crédits)

L'étudiant doit franchir les dernières épreuves de son habilitation à l'exercice de son rôle de rééducateur. Il s'agit pour l'étudiant de prendre en charge certaines activités dont on lui confie l'entière responsabilité. L'étudiant peut être effectivement engagé par l'établissement où se réalise le stage de troisième année, pourvu que cet établissement soit accrédité par la Faculté.

E) Examen de synthèse:

Il s'agit d'un examen oral devant un jury. Cet examen porte sur la formation théorique et pratique que le candidat a reçue durant les trois années de scolarité et de stage. Seuls les étudiants inscrits au programme du baccalauréat sont tenus à cet examen. À la compilation finale du dossier académique, l'examen de synthèse compte pour les 10% du total des points.

RECYCLAGE

Pour répondre aux besoins pressants du domaine de l'enseignement, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke a formulé un programme d'études pour le passage du certificat au baccalauréat ès sciences de l'éducation, option psychopédagogie de l'enfance inadaptée.

Le programme de recyclage s'adresse à tous les détenteurs d'un certificat en psychopédagogie de l'enfance inadaptée. Pour l'admission au programme de recyclage, la Faculté tient compte de deux facteurs: les études réalisées et l'expérience dans le domaine de la rééducation. Les candidats qui n'ont pas atteint le niveau de rhétorique ou l'équivalent doivent subir un examen d'admission.

Le programme d'études pour le cours de recyclage prévoit trois catégories possibles d'étudiants.

I — *Pour le certifié en psychopédagogie, détenteur d'un B.A. ou d'un B.Péd.*

a) *Cours théoriques:*

- 1 — Initiation à la recherche 12 cr.
(tenant compte des cours déjà suivis)
- 2 — Matières professionnelles 8 cr.
(à établir d'après le dossier académique antérieur)

N.B. Ce programme de 20 crédits, auquel s'ajoute la scolarité antérieure du certificat, compte pour les 60% des points de la licence.

b) *Travaux et examens:*

- 1 — Travail de thèse: 20% des points.
- 2 — Examen de synthèse: 20% des points.
(portant sur tous les cours suivis au baccalauréat, au certificat, et à la licence).

II — *Pour le certifié en psycho-pédagogie, qui a complété une scolarité de niveau de rhétorique*

a) *Cours théoriques:*

- 1 — Philosophie 14 cr.
(logique, philo. de la nature, métaphysique, morale)
- 2 — Initiation à la recherche 12 cr.
(tenant compte des cours déjà suivis)
- 3 — Matières professionnelles 8 cr.
(à établir d'après le dossier académique antérieur)

N.B. Ce programme de 34 crédits, auquel s'ajoute la scolarité antérieure du certificat, compte pour les 60% des points de la licence.

b) *Travaux et examens:*

- 1 — Travail de thèse: 20% des points.

- 2 — Examen de synthèse: 20% des points.
(portant sur tous les cours suivis au certificat et à la licence).

III — *Pour le certifié en psycho-pédagogie qui n'a pas complété sa rhétorique*

a) *Cours théoriques:*

- | | |
|--|--------|
| 1 — Matières culturelles | 20 cr. |
| (français, anglais, histoire) | |
| 2 — Philosophie | 14 cr. |
| (logique, philo. de la nature, métaphysique, morale) | |
| 3 — Initiation à la recherche | 12 cr. |
| 4 — Matières professionnelles | 8 cr. |

N.B. Ce programme de 54 crédits, auquel s'ajoute la scolarité antérieure du certificat, compte pour les 60% des points de la licence.

b) *Travaux et examens:*

- 1 — Travail de thèse: 20% des points.
2 — Examen de synthèse: 20% des points.
(portant sur tous les cours suivis au certificat et à la licence).

Note: Dans tous les cas, la Faculté se réserve le droit de demander aux candidats une période de stages supplémentaires, compte tenu du dossier et de l'expérience professionnelle.

**BACCALAURÉAT ÈS
SCIENCES DE
L'ÉDUCATION,
OPTION ÉDUCATION
PHYSIQUE**

Le programme d'études en éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation prépare le candidat à l'enseignement de l'éducation physique et à la direction et à l'organisation des activités physiques et sportives. Cette fonction s'accomplit par des cours, des laboratoires, des travaux personnels et des stages.

ADMISSION

Le candidat doit fournir une attestation, soit d'une deuxième année collégiale (minimum 65%), soit d'une deuxième année du brevet d'enseignement classe "A" (minimum 70%), soit d'un baccalauréat ou de l'équivalent. Le candidat doit également subir les examens d'admission.

La première année du cours est une période d'essai. La direction peut refuser au candidat l'accès à la seconde année, s'il se révèle chez lui des insuffisances physiques, intellectuelles ou personnelles.

Pour le candidat de onzième année scientifique, son admission à la Faculté des sciences de l'éducation requiert deux années collégiales.

Le programme d'études est de trois années à temps complet pour le candidat qui a une deuxième année collégiale ou l'équivalent, et de deux années pour le candidat porteur d'un baccalauréat ou de l'équivalent.

**PROGRAMME
DES COURS**

**PREMIÈRE
ANNÉE**

- Philosophie (logique et philosophie de la nature) (10 cr.)
- Psychogénèse (enfance et adolescence) (7 cr.)
- Méthode de travail intellectuel (2 cr.)
- Facteurs et conditions de l'apprentissage (2 cr.)

Orientation professionnelle (3 cr.)

Histoire de l'éducation physique (2 cr.)

Anatomie et physiologie (5 cr.)

Éducation sanitaire (3 cr.)

Rythmique et percussion (2 cr.)

Cours techno-pédagogiques: expérimentation motrice, gymnastique I, basket-ball I, athlétisme I, hockey I, badminton, tennis ou soccer (7 cr.)

DEUXIÈME ANNÉE

Philosophie (métaphysique et morale) (10 cr.)

Statistique (3 cr.)

Législation et organisation scolaire (2 cr.)

Croissance et développement (2 cr.)

Cinésiologie (4 cr.)

Apprentissage psycho-moteur (2 cr.)

Organisation et administration de l'éducation physique (4 cr.)

Programmation (2 cr.)

Stages d'observation (1 cr.)

Cours techno-pédagogiques: gymnastique II et III, athlétisme II, football I, natation I et II, hockey II, basketball II, handball et ski. Patinage (F), gymnastique moderne I (F) (10 cr.)

TROISIÈME ANNÉE

Philosophie de l'éducation (2 cr.)

Évaluation (4 cr.)

Physiologie de l'exercice (4 cr.)

Éducation physique adaptée (2 cr.)

Séminaire en éducation physique (2 cr.)

Didactique en éducation physique (2 cr.)

Jeu (2 cr.)

Stages d'application (2 cr.)

Méthodes d'entraînement (2 cr.)

Méthodologie des sports collectifs (2 cr.)

Tactique des sports collectifs (2 cr.) (G)

Cours techno-pédagogiques: natation III et IV, athlétisme III et IV, basketball III, volleyball et lutte, gymnastique moderne II (F) (8 cr.)

DESCRIPTION DES COURS

Orientation professionnelle (3 cr.)

La nature, les buts et la place de l'éducation physique en éducation. Essai de définition. Perspectives historiques. Les bases scientifiques de l'éducation physique. L'éducation physique et la santé. L'éducation physique et le loisir. Le champ du travail.

Histoire de l'éducation physique (2 cr.)

Étude de l'éducation physique dans les grandes périodes de l'histoire. Analyse et étude comparée des différents courants contemporains. Synthèse.

Anatomie et physiologie (5 cr.)

Étude de la structure et du fonctionnement des divers organes avec emphase sur les systèmes osseux, musculaire, nerveux, respiratoire et circulatoire.

Éducation sanitaire (3 cr.)

Étude écologique de la santé. Hygiène personnelle. Considération sur l'élaboration de programmes d'éducation sanitaire scolaire.

Croissance et développement (2 cr.)

Fondements biologiques, psychologiques et sociologiques de la croissance et du développement de l'enfance à l'âge adulte. Principes et caractéristiques.

Cinésiologie (4 cr.)

Nomenclature anatomique. Étude et application des principes mécaniques et physiques aux mouvements exigés par les exercices physiques. Laboratoire d'application: analyse musculaire et mécanique de gestes sportifs.

Apprentissage psycho-moteur (2 cr.)

Les théories et la nature de l'apprentissage psycho-moteur. Les facteurs et conditions de l'apprentissage psycho-moteur. Le rôle du maître.

Organisation et administration de l'éducation physique (4 cr.)

Étude des termes. Nature et importance de l'organisation et de l'administration. Étude du contexte institutionnel. Analyse des tâches administratives en éducation physique: inventaire, planification (aménagement et équipements, budget, horaire et personnel), interprétation, programmation, évaluation, réglementation et contrôle (hygiène, sécurité, discipline, costume, participation et exemption). L'éducation physique en dehors du contexte scolaire.

Programmation (2 cr.)

Analyse des différentes phases du programme d'éducation physique. Étude des principes et des techniques de programmation. Les facteurs déterminants d'un programme. Les participants à l'élaboration d'un programme. Principes de sélection des activités. Évaluation. Essais et étude critique de programmes.

Stages d'observation (1 cr.)

Observation supervisée dans les milieux scolaires (élémentaire, secondaire et collégial) des différentes phases du programme d'éducation physique.

Évaluation (4 cr.)

Nature, principes et rôles de l'évaluation en éducation physique. Techniques et procédures d'évaluation de la valeur physique et des habiletés. Essais et critiques de programmes d'évaluation. Laboratoire d'application.

Physiologie de l'exercice (4 cr.)

Étude des grandes fonctions physiologiques dans leur ajustement et leur adaptation aux exigences de l'exercice physique.

Éducation physique adaptée (2 cr.)

Étude des principes généraux et spécifiques dans l'emploi d'exercices thérapeutiques. Application à des exercices et des activités physiques selon certaines conditions. Essai et analyse de programmes adaptés.

Séminaire en éducation physique (2 cr.)

Présentation et discussion de sujets ou problèmes d'intérêt général relatifs à l'éducation physique, l'hygiène, la récréation et le sport amateur.

Didactique en éducation physique (2 cr.)

Étude de la nature et des formes d'enseignement en éducation physique. Différences individuelles chez les élèves. Technique de manipulation. La dynamique de groupe. Organisation et conduite d'une classe. Aides audio-visuels.

Jeu (2 cr.)

Nature et définition du jeu. Les théories du jeu. La fonction du jeu dans les différents aspects du développement humain. Classifications. Le jeu dirigé. Les effets préventifs et thérapeutiques du jeu. La place du jeu en éducation physique.

Stages d'application (2 cr.)

Expérience pratique supervisée dans une institution approuvée pour fin d'évaluation de l'aptitude à l'enseignement.

Méthodes d'entraînement (entraînement moderne) (2 cr.)

Étude des méthodes modernes de l'entraînement. Préparation physique générale et spécifique. Considérations d'ordre technique et psychologique.

Méthodologie des sports collectifs (2 cr.)

Étude des différentes méthodes d'enseignement du sport collectif. Les problèmes pédagogiques. La progression pédagogique.

Tactique des sports collectifs (2 cr.)

Étude des principes de tactique communs aux sports collectifs. La préparation à la compétition. Application à chacun des sports collectifs.

Rythmique et percussion (filles) (2 cr.)

Étude des notions élémentaires de solfège et d'harmonie pour fin d'application aux activités rythmiques. Étude des mesures simples et du rythme avec instruments à percussion. Étude du "langage du mouvement".

**CERTIFICAT
D'APTITUDE À
L'ENSEIGNEMENT
DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE À
L'ÉLÉMENTAIRE**

Le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire ⁽¹⁾ se situe dans le cadre du perfectionnement des maîtres. Le but immédiat de ce programme est de permettre aux autorités scolaires de répondre le plus adéquatement, et le plus tôt possible, aux exigences du Ministère de l'éducation concernant l'enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire.

Ce programme comprend trente (30) crédits, répartis en trois (3) sessions successives d'été de six (6) semaines chacune.

Les cours se donneront à raison de quatre (4) cours théoriques et trois (3) cours techno-pédagogiques par jour.

ADMISSION

L'éducateur formé durant ces cours d'été sera un spécialiste de l'enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire. Il est tout à fait normal de trouver chez-lui, dès sa venue à l'université, une compétence pédagogique le qualifiant pour un poste d'enseignement. En conséquence, seules sont admises aux sessions d'été en éducation physique les personnes:

- 1) qui détiennent un brevet d'enseignement;
- 2) qui ont fait la preuve qu'elles seront, au mois de septembre suivant, en exercice en commissions scolaires comme chargées d'éducation physique.

Le Département d'éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de refuser pour la deuxième session du programme un candidat qui ne manifeste pas suffisamment d'aptitudes à l'enseignement de cette discipline.

⁽¹⁾ Ce programme est administré par l'Extension de l'extension de l'Université de Sherbrooke.

PROGRAMME DES COURS

	<i>Crédits</i>	<i>Heures</i>
Première session (été 1967)		
Anatomie et physiologie	2	30
Cinésiologie	2	30
Croissance et développement	1	15
Didactique	1	15
Introduction à l'éducation physique	1	15
Cours techno-pédagogiques: rythmiques, gymnastiques, jeux sportifs	3	90
TOTAL	10 crédits	
Deuxième session (été 1968)		
Anatomie et physiologie II	2	30
Cinésiologie II	2	30
Croissance et développement II	1	15
Méthodologie	1	15
Pédagogie appliquée	1	15
Cours techno-pédagogiques	3	90
TOTAL	10 crédits	
Troisième session (été 1969)		
Apprentissage psycho-moteur	2	30
Introduction à l'évaluation	1	15
Pédagogie appliquée	1	15
Organisation de l'éducation physique	1	15
Psychologie du jeu	1	15
Programmation	1	15
Cours techno-pédagogiques	3	90
TOTAL	10 crédits	

RECONNAISSANCE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDES

Le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire sera décerné aux candidats(es) qui:

- a) auront suivi tous les cours, cours techno-pédagogiques et stages d'application;

- b) auront réussi avec succès les examens selon les exigences stipulées dans les règlements de la Faculté des sciences de l'éducation.

**COSTUME POUR
LES COURS
TECHNO-PÉDAGOGIQUES**

Pour les candidates, le costume collant est conseillé ainsi que le survêtement. Les candidats pourront porter le survêtement et (ou) le pantalon de gymnase. Tous devraient avoir une paire de sandales de gymnastique ainsi qu'une paire d'espadrilles.

**DISPOSITIONS
ADMINISTRATIVES**

OBTENTION DES CRÉDITS

Les crédits d'un cours sont accordés et inscrits au bulletin, lorsque l'étudiant a satisfait à toutes les exigences académiques du cours et lorsqu'il a complété la pleine scolarité du cours.

ABANDON DES COURS

Tout étudiant inscrit à temps partiel qui abandonne ses études avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir, par écrit, le secrétaire de l'Extension de l'enseignement. Cet avis de départ est alors transmis sans retard au Bureau du registraire. La date de réception de cet avis est communiquée à la Trésorerie qui détermine, selon les règlements ci-dessous, la partie remboursable des frais de scolarité versés par l'étudiant.

***REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ,
SESSION D'ÉTÉ***

- a) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée mais qui n'a assisté à aucune séance des cours auxquels il s'est inscrit, la Trésorerie retient dix dollars (\$10.00) sur les frais de scolarité perçus et rembourse l'excédent.

- b) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui abandonne ses études dans la semaine qui suit le début des cours auxquels il s'est inscrit, la Trésorerie retient le moindre des deux montants suivants: vingt-cinq (\$25.00) dollars ou 50% des frais de scolarité et rembourse l'excédent.
- c) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui abandonne ses études plus d'une semaine après le début des cours auxquels il s'est inscrit, la Trésorerie n'effectue aucun remboursement.

FRAIS À PAYER

Frais d'examen du dossier d'admission	\$10.00
Scolarité par (crédit)	20.00
(Un crédit comporte 15 heures de cours).	
Certificat ou diplôme	10.00
Examen de reprise (par matière échouée)	5.00

ANNULATION D'UN COURS

L'Extension de l'enseignement se réserve le droit de supprimer les cours qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

**BACCALAURÉAT
ÈS SCIENCES DE
L'ÉDUCATION,
OPTION SUPERVISION
SCOLAIRE**

Le programme comprend un ensemble de soixante-cinq (65) crédits ainsi répartis: reconnaissance d'équivalence au diplôme en administration scolaire (15 crédits); cours théoriques nouveaux (40 crédits); travaux hors-cours: travaux pratiques (10 crédits).

De plus, à la fin de la scolarité, l'étudiant devra se présenter à un "examen de synthèse", sous forme écrite. Le questionnaire sera rédigé par la direction des études de la Faculté.

ADMISSION

Pour être admis à ce programme, le candidat devra 1°) détenir le baccalauréat en pédagogie (brevet A) et 2°) avoir réussi les trente (30) crédits du programme de la Fédération des principaux du Québec.

Par ailleurs, afin de répondre à une forte demande et d'aider les milieux d'enseignement, les détenteurs du diplôme en "administration scolaire" ne possédant pas le baccalauréat en pédagogie pourront être admis à la condition qu'ils satisfassent aux exigences préalables décrites ci-après:

- 1) un examen d'admission pourra être exigé;
- 2) réussir deux cours de linguistique française (6 cr.);
- 3) réussir les cours suivants de philosophie (12 cr.): histoire de la philosophie, logique, philosophie de la nature, morale;
- 4) selon le contenu du dossier du candidat, on pourra lui demander de suivre des cours parmi les suivants: philosophie de l'éducation (2 cr.), docimologie (2 cr.), introduction à une psychopédagogie scolaire (3 cr.), psychogénèse de la personnalité (5 cr.) ou tout autre cours jugé nécessaire par la direction des études, le total des pré-requis ne dépassant pas 30 crédits.

**PROGRAMME
DES COURS**

**COURS THÉORIQUES
NOUVEAUX (24 CRÉDITS)**

Formation à la recherche

- Méthodes de travail intellectuel (2 cr.)
- Méthodologie de la recherche (2 cr.)
- Statistique II (4 cr.)
- Critique de recherches en supervision (2 cr.)
- Psychologie et pédagogie expérimentales (2 cr.)
- Leur inter-contribution à la didactique.

Supervision scolaire

- Profil académiques et promotions scolaires (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)
- Méthodes actives d'enseignement: principes fondamentaux et principes de supervision (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)
- Enseignement programmé et moyens audio-visuels: leur insertion en didactique et principes de supervision (2 cr.)
- Pédagogie prospective et programmes scolaires (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)
- Techniques d'entrevue pédagogique (2 cr.)
- Économique de l'éducation (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)

Cours généraux

- Évaluation du personnel enseignant (2 cr.)
- Éducation comparée (2 cr.)
- Problèmes pratiques d'organisation scolaire au secondaire (2 cr.)
- Problèmes pratiques d'organisation scolaire à l'élémentaire (2 cr.)
- Psychologie de l'intelligence, psychologie de l'apprentissage, difficultés d'apprentissage (6 cr.)
- Syndicalisme scolaire (2 cr.)

**TRAVAUX HORS-COURS
(10 CRÉDITS)**

Travaux pratiques

- Étude critique des programmes scolaires (2 cr.)
- Étude critique des méthodes d'apprentissage de la lecture (2 cr.)
- Étude critique des méthodes didactiques en arithmétique (2 cr.)
- Évaluation pédagogique du rendement scolaire (au plan de la classe et de l'élève) (4 cr.)

MODES D'APPLICATION

Étant donné qu'il s'agit d'un cours de recyclage, la Faculté ne s'engage à offrir ce programme qu'une fois à chacun des deux groupes décrits au chapitre "admission": les détenteurs du B.Péd. et les autres brevetés.

En règle générale, les cours se donneront sur le campus de l'Université. Toutefois, afin de favoriser les candidats de la région de Québec et ceux d'autres régions, certains cours pourront être offerts extra-muros. À cette fin, on prévoit l'organisation suivante:

- 1 — Tous les travaux hors-cours seront dirigés par les professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation.
- 2 — Les cours en "supervision scolaire" seront offerts en deux sessions d'été sur le campus de l'Université.
- 3 — Les cours en "formation à la recherche" et les "cours généraux" seront offerts durant l'année académique, en raison de six (6) crédits par année (donc sur quatre ans).

Pour les deux prochaines années, ces cours pourront être donnés dans les locaux de l'École Notre-Dame-de-Foy à Cap-Rouge.

Il faudra déterminer par la suite, s'il y a lieu d'envisager ces cours dans d'autres régions.

- 4 — Conditions exigées pour les cours offerts à l'extérieur:
 - a) La Faculté choisira un agent de liaison sur les lieux.
 - b) Les inscriptions à une session seront transmises à l'Université, conformément aux règlements.
 - c) Les frais de scolarité seront payés à l'Université.
 - d) Les professeurs seront rémunérés par l'Université.
 - e) Les professeurs seront choisis ou approuvés par la Faculté des sciences de l'éducation.

f) Les questionnaires d'examens seront préalablement approuvés par la Faculté des sciences de l'éducation.

Les demandes d'admission à ce programme seront soumises aux règlements de l'Université et de la Faculté.

Une fois admis, l'étudiant sera soumis aux règlements pédagogiques de l'Université et de la Faculté.

Les droits à acquitter sont les suivants:

Scolarité: crédit-cours	\$20.00
crédits-hors-cours	12.00
Examen de synthèse	15.00
Parchemin de licence	20.00

Toute demande d'admission doit être présentée sur la formule officielle de l'Université de Sherbrooke et adressée au Bureau du registraire. De plus, l'étudiant doit s'inscrire à chacune des sessions de cours, c'est-à-dire à chaque semestre et à la session d'été.

FORMATION DES MAÎTRES

LICENCE D'ENSEIGNEMENT PRÉ-SCOLAIRE

Le programme a pour objectif de prolonger la formation psychopédagogique du maître à l'élémentaire (première année du baccalauréat) dans une formation en psychopédagogie de l'enseignement au niveau élémentaire. Il tient à répondre à ce besoin d'avoir en milieu scolaire des spécialistes capables d'orienter la pédagogie de l'enseignement (didactique) soit par l'intermédiaire de la recherche, de l'orthodidactique ou des techniques audio-visuelles et d'enseignement programmé, soit éventuellement au niveau de la supervision et de l'administration scolaire.

Dans sa totalité, le programme s'étend sur quatre ans d'études consécutives à une treizième année de formation générale (Institut) ou l'équivalent, ainsi répartis: une première année permettant d'obtenir un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire; deux années subséquentes certifiées par un baccalauréat ès sciences de l'éducation; une quatrième année couronnée par la maîtrise ès sciences de l'éducation.

La première année (certificat) constitue également le programme de formation psychopédagogique de la licence d'enseignement élémentaire et prévoit les options suivantes en didactique: 1) formation du maître pour le premier cycle de l'élémentaire; 2) formation du maître pour le deuxième cycle de l'élémentaire; 3) formation de la monitrice maternelle (pédagogie pré-scolaire). Un total de dix (10) crédits est attribué aux options.

La deuxième et la troisième année ont pour objectif de préparer des pédagogues en didactique de l'élémentaire, alors que la quatrième année proposera une spécialisation en pédagogie choisie parmi les suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé, supervision scolaire, administration scolaire ou autres.

Le programme de la quatrième année (maîtrise) n'est pas encore élaboré. Mais déjà on peut prévoir les trois options suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé. Le programme de quatrième année comprendra le travail de thèse.

Dès sa fondation, l'Institut de pédagogie, devenu depuis la Faculté des sciences de l'éducation, s'est donné la mission d'apporter aux milieux d'enseignement et d'éducation une contribution aussi

authentique qu'incisive, fondée à la fois sur les données de la recherche et de la pratique pédagogique. Son objectif fondamental était et demeure toujours de répondre efficacement aux besoins réels des milieux scolaires en œuvrant dans le domaine de la formation du personnel enseignant et du personnel de cadre et en initiant et poursuivant des activités en recherche psychopédagogique.

Aujourd'hui, croyons-nous, la Faculté fait un pas de plus en avant dans la réalisation de cet objectif en proposant deux nouveaux programmes d'études aux fins de la formation des jardinières de classes maternelles et des instituteurs et institutrices du cours élémentaire. Ces nouveaux programmes, la licence d'enseignement pré-scolaire et la licence d'enseignement élémentaire, s'inspirent largement de la pédagogie active et, tout en s'appuyant sur les données scientifiques de la psychopédagogie, font une grande place à l'initiation pratique.

D'une durée de trois ans chacun, ces programmes ont deux années communes: la formation en linguistique française et littérature enfantine et la formation en psychopédagogie. Cette dernière prévoit toutefois des options en didactique selon que le candidat ou la candidate désire s'orienter vers les classes maternelles, vers le premier cycle de l'élémentaire ou vers le deuxième cycle de l'élémentaire. Une troisième année d'études est spécifique à chacun des programmes. Ainsi, la licence d'enseignement pré-scolaire consacre une année aux questions relatives aux activités propres à la maternelle, alors que la licence d'enseignement élémentaire consacre cette année à l'initiation aux mathématiques modernes.

Ainsi conçus, ces deux programmes maintiennent des relations étroites entre le niveau pré-scolaire et le niveau élémentaire. Il devient alors facile, à qui le désire, de passer d'un programme à l'autre. Davantage, cette politique pédagogique assure la continuité des activités de formation de l'enfant entre les deux niveaux.

Les conditions d'admission à l'un ou l'autre des programmes sont les suivants:

1 — tout candidat détenteur d'un brevet "A" ou d'un B.Péd., sera admis à l'une ou l'autre des licences. Il sera, de plus, exempté

de l'année de psychopédagogie, sauf pour un cours en didactique spéciale, d'une valeur de 4 crédits;

- 2 — tout candidat, détenteur d'un brevet inférieur au brevet "A", devra se soumettre à un examen d'admission dans la ou les disciplines inscrites au programme dans lequel il désire s'engager. De plus, il aura à compléter un programme de 20 crédits en psychopédagogie;
- 3 — tout candidat ne possédant aucun brevet d'enseignement, devra se soumettre à l'examen d'admission décrit au paragraphe 2. Il devra également se soumettre à l'examen psychologique d'admission. Enfin, il lui faudra faire le programme complet de l'année de psychopédagogie.

PROGRAMME DES COURS

PREMIÈRE ANNÉE PSYCHOPÉDAGOGIE 36 CRÉDITS-COURS 3 CRÉDITS-LABORATOIRE

DIDACTIQUE (18 crédits-cours et 3 crédits-laboratoire)

- PSFA 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
- LAIO 113** Laboratoire d'initiation à l'observation (90 heures) (3 cr.)
- PEES 114** Activités d'expression de soi (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU PREMIER CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DILE 114** Lecture (4 cr.)
- DIEO 112** Écriture et orthographe (2 cr.)
- DICA 114** Calcul (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU DEUXIÈME CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DIFR 114** Français (4 cr.)
- DIAR 114** Arithmétique (4 cr.)
- DIHG 112** Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

MÉTHODOLOGIE DE LA PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE

- DIAP 112** Atelier d'arts plastiques (2 cr.)
- DIIM 112** Atelier d'initiation musicale (2 cr.)
- DIAD 112** Atelier d'art dramatique (2 cr.)
- DIJE 112** Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)
- DIAM 112** Atelier de fabrication de matériels d'activité à la maternelle (2 cr.)

N.B. — L'étudiant doit choisir l'un des trois programmes de méthodologie ci-devant.

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (6 crédits-cours)

- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (4 crédits-cours)

- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

RECHERCHE (5 crédits-cours)

- RETD 113** Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)
- REST 112** Statistique I (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

- PESP 111** Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)
- PELS 112** Législation scolaire (2 cr.)

STAGES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année, l'étudiant(e) doit réaliser quinze (15) journées d'enseignement pratique, sous la direction des professeurs de didactique et de pédagogie de la Faculté.

DEUXIÈME ANNÉE

- SEHE 322** Histoire de l'éducation pré-scolaire (2 cr.)
- SETE 322** Développement de la notion de temps, d'espace et de nombre chez l'enfant (2 cr.)

- SEDL 322** Développement du langage et de la pensée chez l'enfant (2 cr.)
- SEEM 322** Éducation sensori-motrice de l'enfant (2 cr.)
- SEEV 322** Éducation de l'expression verbale (2 cr.)
- SEEC 322** Éducation de la créativité chez l'enfant (2 cr.)

COURS ET LABORATOIRE

- SECP 323** Créativité plastique à l'école maternelle (3 cr.)
- SEEM 323** Éducation manuelle de 2 à 8 ans (3 cr.)
- SEDA 323** La danse comme moyen d'expression (3 cr.)
- SEJE 323** Le jeu chez l'enfant (3 cr.)
- SEIM 323** Initiation musicale (3 cr.)
- SEIO 323** Interprétation orale (3 cr.)

PROGRAMME DE LINGUISTIQUE

TROISIÈME ANNÉE

- LAEO 332** Capacité: expression orale (travail dirigé au laboratoire) (2 cr.)
- LAEE 332** Capacité: expression écrite (travail dirigé de rédaction) (2 cr.)
- SEFL 331** Nature et fonction de la langue (1 cr.)
- SEPH 332** Phonétique française (2 cr.)
- SETP 331** Transcription phonétique, théorie et pratique (1 cr.)
- SEOA 331** Orthophonie et audiologie (1 cr.)
- SELF 332** Lexicologie du français (2 cr.)
- SEGS 332** Grammaire structurale du français moderne (2 cr.)
- SESI 332** Stylistique interne du français (2 cr.)
- LAAR 331** Atelier sur l'art de raconter (1 cr.)
- LAAL 331** Atelier sur l'art de lire (1 cr.)
- LALI 332** Atelier de linguistique (I) (2 cr.)

ATELIER DE LINGUISTIQUE

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les

étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné, pour y mener une véritable enquête linguistique.

Total: 19 crédits

PROGRAMME DE LITTÉRATURE ENFANTINE

SEGA 332 Grands auteurs (2 cr.)

LAET 332 Étude de textes (séminaire) (2 cr.)

LAEB 331 Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire (1 cr.)

SELF 336 Littérature française et canadienne-française (6 cr.)
(cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc.)

Total: 11 crédits

Remarque: le programme de français est un projet appelé à être révisé.

DESCRIPTION DES COURS

SEDL 322 Développement du langage et de la pensée chez l'enfant (2 cr.)
Étude faite à la lumière des positions de Wallon et de Piaget.

SEEC 322 Éducation de la créativité chez l'enfant (2 cr.)
Notion et fonction de la créativité. Étude des principaux domaines d'activité créatrice. Créativité et esthétique. Évaluation de la créativité.

SEEM 322 Éducation sensori-motrice de l'enfant (2 cr.)
Évolution génétique des systèmes nerveux, sensoriels et moteur. Développement psycho-moteur et troubles de développement. Action pédagogique et ortho-pédagogique.

SEEV 322 Éducation de l'expression verbale (2 cr.)
Partant des données sur le développement du langage et de l'expérience de l'enfant, présenter un ensemble d'activités gestuelles et d'expression corporelle pour enchaîner à l'expression verbale.

SEHE 322 Histoire de l'éducation pré-scolaire (2 cr.)
Rationnel sensori-moteur, psychologique et sociologique de l'éducation pré-scolaire. Les principaux auteurs: Froebel, Montessori, Decroly, etc.

SETE 322 Développement de la notion de temps, d'espace et de nombre chez l'enfant (2 cr.)

S'appuyant sur les études de Piaget, le cours présente l'évolution de l'enfant sur ces notions et son inférence sur les activités ludiques et sociales.

SECP 323 Créativité plastique à l'école maternelle (3 cr.)

Notion. Rôle psychologique, pédagogique et artistique. Étude des principaux domaines d'activité créatrice. Évaluation. Travaux pratiques.

SEDA 323 La danse comme moyen d'expression (3 cr.)

Le besoin de rythme chez l'enfant et son expression par divers types de danse. Danse et éducation musicale. Danse et expression de soi. Pratique de diverses danses enfantines et folkloriques.

SEEM 323 Éducation manuelle de 2 à 8 ans (3 cr.)

Évolution de l'habileté manuelle chez l'enfant. Principes et techniques de l'éducation manuelle à l'école. Pratique de la gymnastique manuelle, des exercices sensoriels, des exercices graphiques et des travaux manuels.

SEIM 323 Initiation musicale (3 cr.)

Rôle de la musique dans le développement de l'enfant. Rythme musical et expression de soi. Divers types d'expression musicale chez l'enfant. La musique instrumentale. Notions techniques en musique. Les auteurs à la portée de l'enfant. Travaux pratiques.

SEIO 323 Interprétation orale (3 cr.)

Interprétation orale de pièces tirées de la littérature: nouvelle, ballade, comptines, chansons, etc. Usage du disque, du magnétophone.

SEJE 323 Le jeu chez l'enfant (3 cr.)

Évolution du jeu chez l'enfant. Jeu et expression de soi. Diverses théories sur le jeu. Les divers types de jeux. Travaux pratiques.

SEFL 331 Nature et fonction de la langue (1 cr.)

SEOA 331 Orthophonie et audiologie (1 cr.)

SETP 331 Transcription phonétique, théorie et pratique (1 cr.)

SEGA 332 Grands auteurs (2 cr.)

SEGS 332 Grammaire structurale du français moderne (2 cr.)

SELF 332 Lexicologie du français (2 cr.)

SEPH 332 Phonétique française (2 cr.)

SESI 332 Stylistique interne du français (2 cr.)

- SELF 336** Littérature française et canadienne-française (6 cr.)
(cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc.)
- PSFA` 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
Dans une brève introduction, le cours fait un rappel de la morphologie des sens. Par la suite, il propose l'étude de la contribution des phénomènes de perception, d'audition de vision, de coordination visuo-manuelle, de saisie de relation, de latéralisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'ortographe, du calcul et de l'écriture.
- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)
Étude de l'évolution de la personnalité de l'enfant et incidence de l'émotivité sur le rendement scolaire.
- PESP 111** Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)
Information sur la fonction des services du psychologue scolaire, du conseiller d'orientation, du travailleur social, etc.
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)
Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées et de la méthode des projets.
- PELS 112** Législation scolaire (2 cr.)
Étude des lois et règlements du Ministère de l'Éducation et étude des structures scolaires.
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
Pédagogie directive versus pédagogie non directive : rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.
- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.
- PEES 114** Activités d'expression de soi (4 cr.)
Étude des techniques d'expression corporelle, artisanale (arts plastiques), graphique et verbale.
- DIAD 112** Atelier d'art dramatique (2 cr.)
Techniques d'expression par l'art dramatique : mime, pantomime, marionnettes, sketch inédit, jeu d'expression spontanée; travaux pratiques.
- DIAM 112** Atelier de fabrication de matériels d'activité à la maternelle (2 cr.)
Fabrication et utilisation d'un matériel approprié pour l'éducation à l'école maternelle.

DIAP 112 Ateliers d'arts plastiques (2 cr.)

Interprétation de la vision personnelle du monde de l'enfant exprimée dans ses créations artistiques; relation entre la pensée et le geste; travaux pratiques.

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

Méthodes sensitivo-perceptuelle, gestuelle, rythmique, linguistique (lexique) . .

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

À l'aide de la flûte à bec, comment initier l'enfant à la musique et à l'exécution de mélodies. Usage du disque pour enfant également.

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

DIJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

Présentation des diverses formes de jeux éducatifs; techniques de construction de jeux; travaux pratiques.

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

DICA 114 Calcul (4 cr.)

Cuisenaire-Gattegno, Dienes, autres . . .

DIFR 114 Français (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc. . .

DILE 114 Lecture (4 cr.)

Étude des principales méthodes synthétiques, analytiques, et mixtes . . .

REST 112 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement: mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

Le cours porte sur les moyens d'observer le rendement de l'élève. Une introduction étudie la notion et les objectifs du rendement scolaire (1 cr.). On traite par la suite du diagnostic et on présente les principaux examens (tests) de rendement scolaire (2 cr.).

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (3 cr.)

Utilisant initialement les techniques de Piaget et Inhelder pour structurer des situations d'observation d'enfants et présentant certaines recherches caractéristiques, ce cours favorise à l'étudiant l'observation de la contribution de facteurs spécifiques dans l'apprentissage.

- LAAL 331** Atelier sur l'art de lire (1 cr.)
- LAAR 331** Atelier sur l'art de raconter (1 cr.)
- LAEB 331** Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire (1 cr.)
- LAEE 332** Capacité : expression écrite (travail dirigé de rédaction) (2 cr.)
- LAEO 332** Capacité : expression orale (travail dirigé au laboratoire) (2 cr.)
- LAET 332** Étude de textes (séminaires) (2 cr.)
- LALI 332** Atelier de linguistique (I) (2 cr.)

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné, pour y mener une véritable enquête linguistique.

**LICENCE
D'ENSEIGNEMENT
ÉLÉMENTAIRE**

**PROGRAMME
DES COURS**

PREMIÈRE ANNÉE

**PSYCHOPÉDAGOGIE
36 CRÉDITS-COURS
3 CRÉDITS-LABORATOIRE**

DIDACTIQUE (18 crédits-cours et 3 crédits-laboratoire)

- PSFA 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
- LAIO 113** Laboratoire d'initiation à l'observation (90 heures) (3 cr.)
- PEES 114** Activités d'expression de soi (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU PREMIER CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DILE 114** Lecture (4 cr.)
- DIEO 112** Écriture et orthographe (2 cr.)
- DICA 114** Calcul (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU DEUXIÈME CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE
(10 cr.)

- DIFR 114** Français (4 cr.)
- DIAR 114** Arithmétique (4 cr.)
- DIHG 112** Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

MÉTHODOLOGIE DE LA PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE (10 cr.)

- DIAP 112** Atelier d'arts plastiques (2 cr.)
- DIIM 112** Atelier d'initiation musicale (2 cr.)
- DIAD 112** Atelier d'art dramatique (2 cr.)
- DIJE 112** Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)
- DIAM 112** Atelier de fabrication de matériels d'activité à la maternelle (2 cr.)

N.B. L'étudiant doit choisir l'un des trois programmes de méthodologie ci-devant.

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (6 crédits-cours)

- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (4 crédits-cours)

- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

RECHERCHE (5 crédits-cours)

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

REST 112 Statistique I (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

STAGES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année, l'étudiant(e) doit réaliser quinze (15) journées d'enseignement pratique, sous la direction des professeurs de didactique et de pédagogie de la Faculté.

DEUXIÈME ANNÉE

FRANÇAIS

LAEO 332 Capacité : expression orale (travail dirigé au laboratoire) 2 cr.

LAEE 332 Capacité : expression écrite (travail dirigé de rédaction) 2 cr.

SEFL 331 Nature et fonction de la langue 1 cr.

SEPH 332 Phonétique française 2 cr.

SETP 331 Transcription phonétique, théorie et pratique 1 cr.

SEOA 331 Orthophonie et audiologie 1 cr.

SELF 332 Lexicologie du français 2 cr.

SEGS 332 Grammaire structurale du français moderne 2 cr.

SESI 332 Stylistique interne du français 2 cr.

LAOG 321 Orthographe (séminaire) aspect linguistique 1 cr.

LAOP 321 Orthopédie (séminaire) 1 cr.

LAAR 331 Atelier sur l'art de raconter 1 cr.

LAAL 331 Atelier sur l'art de lire et de faire lire 1 cr.

LALI 332 Atelier de linguistique (*) 2 cr.

Total : 21 crédits

(*) ATELIER DE LINGUISTIQUE

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné pour y mener une véritable enquête linguistique.

PROGRAMME DE LITTÉRATURE ENFANTINE

SEGA 332	Grands auteurs	2 cr.
LAET 332	Étude de textes (séminaire)	2 cr.
LAEB 331	Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire	1 cr.
SELF 336	Littérature française et canadienne-française (cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc. . .)	6 cr.
Total :		11 crédits

TROISIÈME ANNÉE

MATHÉMATIQUES

SEML 326	Logique, ensembles et relations	6 cr.
SEMG 326	Géométrie I (exploration de l'espace)	6 cr.
SEMP 324	Mesures pratiques	4 cr.
SEMA 326	Arithmétique	6 cr.
SEMG 334	Géométrie II	4 cr.
SEMA 336	Algèbre et algèbre linéaire	6 cr.
Total :		32 crédits

Remarque : le programme de français est un projet appelé à être révisé.

DESCRIPTION DES COURS

SEMP 324	Mesures pratiques (4 cr.)
SEMA 326	Arithmétique. (voir français) (6 cr.)
SEMG 326	Géométrie I (exploration de l'espace) (6 cr.)
SEML 326	Logique, ensembles et relations (6 cr.)
SEFL 331	Nature et fonction de la langue (1 cr.)
SEOA 331	Orthophonie et audiologie (1 cr.)
SETP 331	Transcription phonétique, théorie et pratique (1 cr.)
SEGA 332	Grands auteurs (2 cr.)

- SEGS 332** Grammaire structurale du français moderne (2 cr.)
- SELF 332** Lexicologie du français (2 cr.)
- SEPH 332** Phonétique française (2 cr.)
- SESI 332** Stylistique interne du français (2 cr.)
- SEMG 334** Géométrie II (4 cr.)
- SELF 336** Littérature française et canadienne-française (cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc. . .) (6 cr.)
- SEMA 336** Algèbre et algèbre linéaire (6 cr.)
- PSFA 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
 Dans une brève introduction, le cours fait un rappel de la morphologie des sens. Par la suite, il propose l'étude de la contribution des phénomènes de perception, d'audition de vision, de coordination visuo-manuelle, de saisie de relation, de latéralisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, du calcul et de l'écriture.
- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)
 Étape du développement. Analyse de quelques notions: instinct et libido; inconscient; Id, égo, superego; mécanismes, etc. Étude des phases du développement physiologique, intellectuel, émotionnel et social de l'enfant jusqu'à la puberté. Examen des divergences entre les théoriciens de la psychologie de l'enfance.
- PESP 111** Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)
 Information sur la fonction des services du psychologue scolaire, du conseiller d'orientation, du travailleur social, etc.
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)
 Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées et de la méthode des projets.
- PELS 112** Législation scolaire (2 cr.)
 Étude des lois et règlements du Ministère de l'Éducation et étude des structures scolaires.
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
 Pédagogie directive versus pédagogie non directive: rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.
- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
 Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

Étude des techniques d'expression corporelle, artisanale (arts plastiques), graphique et verbale.

DIAD 112 Atelier d'art dramatique (2 cr.)

Techniques d'expression par l'art dramatique : mime, pantomime, marionnettes, sketch inédit, jeu d'expression spontanée; travaux pratiques.

DIAM 112 Atelier de fabrication de matériels d'activité à la maternelle (2 cr.)

Fabrication et utilisation d'un matériel approprié pour l'éducation à l'école maternelle.

DIAP 112 Atelier d'arts plastiques (2 cr.)

Interprétation de la vision personnelle du monde de l'enfant exprimée dans ses créations artistiques; relation entre la pensée et le geste; travaux pratiques.

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

Méthodes sensitivo-perceptuelle, gestuelle, rythmique, linguistique (lexique) . .

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

À l'aide de la flûte à bec, comment initier l'enfant à la musique et à l'exécution de mélodie. Usage du disque pour enfants également.

DIJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

Présentation des diverses formes de jeux éducatifs; techniques de construction de jeux; travaux pratiques.

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

DICA 114 Calcul (4 cr.)

Cuisenaire-Gattegno, Dienes, autres . . .

DIFR 114 Français (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc. . .

DILE 114 Lecture (4 cr.)

Étude des principales méthodes synthétiques, analytiques et mixtes . . .

REST 112 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement : mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

Le cours porte sur les moyens d'observer le rendement de l'élève. Une introduction étudie la notion et les objectifs du rendement scolaire (1 cr.). On traite par la suite du diagnostic et on présente les principaux examens (tests) de rendement scolaire (2 cr.).

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (3 cr.)

Utilisant initialement les techniques de Piaget et Inhelder pour structurer des situations d'observation d'enfants et présentant certaines recherches caractéristiques, ce cours favorise à l'étudiant l'observation de la contribution de facteurs spécifiques dans l'apprentissage.

LAOG 321 Orthographe (séminaire) aspect linguistique (1 cr.)

LAOP 321 Orthoépie (séminaire) (1 cr.)

LAAL 331 Atelier sur l'art de lire et de faire lire (1 cr.)

LAAR 331 Atelier sur l'art de raconter (1 cr.)

LAEB 331 Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire (1 cr.)

LAEE 332 Capacité : expression écrite (travail dirigé de rédaction) (2 cr.)

LAEO 332 Capacité : expression orale (travail dirigé au laboratoire) (2 cr.)

LAET 332 Étude de textes (séminaires) (2 cr.)

LALI 332 Atelier de linguistique (I) (2 cr.)

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné, pour y mener une véritable enquête linguistique.

LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'Université de Sherbrooke offre, sous l'égide de la Faculté des sciences de l'éducation, de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté de théologie, un programme de cours qui prépare le candidat-professeur à l'enseignement de niveau secondaire et qui conduit à la licence d'enseignement secondaire. Ce programme a pour objectif de donner une connaissance plus poussée dans une ou deux disciplines académiques et d'assurer la formation psychopédagogique du professeur de niveau secondaire.

Le programme d'études s'étend sur trois ans et comprend deux années en disciplines académiques et une année en psychopédagogie.

En disciplines académiques, le candidat à ce programme doit choisir soit parmi les options offertes par la Faculté des arts, soit parmi celles de la Faculté des sciences, soit les sciences religieuses données par la Faculté de théologie.

La formation psychopédagogique est assumée par la Faculté des sciences de l'éducation. Le programme prévoit des cours et des laboratoires de psychologie, de pédagogie et de didactique, et des stages pratiques d'enseignement.

LES OPTIONS

Les options académiques portent sur les disciplines suivantes dont l'enseignement est assumé par différentes facultés:

Faculté des arts: anglais, français, géographie, histoire, latin. Si le candidat désire une formation bivalente, il peut choisir parmi les groupes suivants: français-anglais, français-latin, français-histoire, histoire-géographie.

Faculté des sciences: biologie, chimie, mathématiques, physique.

Faculté de théologie: sciences religieuses.

Le programme d'études pour chacune de ces disciplines est décrit dans le prospectus de la faculté qui donne l'enseignement. On peut obtenir ce prospectus en s'adressant au secrétariat de la faculté concernée ou au Bureau du registraire de l'Université.

On doit observer que les cours des deux années en disciplines académiques font partie du programme, selon le cas, soit de la licence ès lettres, soit de la maîtrise ès sciences religieuses, soit du baccalauréat ès sciences, de sorte que celui qui le désire peut poursuivre, ultérieurement, ses études en vue de l'obtention de ces grades universitaires.

ADMISSION

Pour être admis à ce programme, le candidat doit répondre aux exigences d'admission de la faculté concernée, selon l'option choisie.

Le candidat admis au programme de la licence d'enseignement secondaire est invité à s'inscrire d'abord aux deux années en disciplines académiques à la faculté qui décerne cet enseignement. Pour la troisième année, formation psychopédagogique, il s'inscrit à la Faculté des sciences de l'éducation.

Toutefois, après la première année en disciplines académiques, l'étudiant peut s'engager dans sa formation psychopédagogique avant de parfaire la deuxième année en disciplines académiques.

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Le professeur actuellement en fonction et détenant un baccalauréat en pédagogie ou un brevet d'enseignement peut s'inscrire à des études à temps partiel en vue de la licence d'enseignement secondaire, s'il répond aux autres conditions d'admission.

L'étudiant inscrit à temps partiel ou à demi-temps doit satisfaire aux mêmes exigences académiques que l'étudiant inscrit à plein temps. Par ailleurs, il doit accepter, au départ, certains inconvénients parfois inévitables dans la programmation de son horaire.

Les cours donnés à temps partiel sont administrés par l'extension de l'enseignement qui publie à chaque session un horaire détaillé des cours offerts.

LE CAPES

Pour le détenteur d'une licence ès lettres, d'un baccalauréat ès sciences, d'une maîtrise ès sciences religieuses ou d'un diplôme équivalent, la Faculté des sciences de l'éducation offre un cours de formation en psychopédagogie d'une durée d'un an. Le succès à ce cours est couronné par un Certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement secondaire. Le programme de cette année est le même que celui des cours de licence d'enseignement secondaire.

PROGRAMME DES COURS

Psycho-pédagogie (12 crédits)

- PSEA 335** Psychogénèse de la personnalité (Enfance et adolescence) (5 cr.)
- PSDI 334** Psychologie de l'intelligence (4 cr.)
- PSDA 333** Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Pédagogie (12 crédits)

- PEPE 332** Philosophie de l'éducation (2 cr.)
- PEPD 332** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- DIDG 332** Didactique générale (2 cr.)
- DIDS 334** Didactique spéciale (4 cr.)
- SEHE 332** Histoire de l'éducation (2 cr.)

Psycho-technique (6 crédits)

- REST 332** Statistique I (2 cr.)
- REDO 332** Docimologie (2 cr.)
- REPE 332** Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

Problèmes scolaires (2 crédits)

- SELS 332** Législation scolaire (2 cr.)

Enseignement pratique (2 crédits)

Stages d'enseignement pour une valeur de 60 heures.

DESCRIPTION DES COURS

SEHE 332 Histoire de l'éducation (2 cr.)

Étude des théories anciennes et des théories modernes de l'éducation : époque gréco-latine; les grands systèmes de l'éducation du Moyen-Âge, de la Renaissance, des XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles; les grands pédagogues de l'École Nouvelle. Cours suivi avec les étudiants du Baccalauréat en Pédagogie.

SELS 332 Législation scolaire (2 cr.)

Étude des lois et règlements du Ministère de l'éducation et étude des structures scolaires.

PEPD 332 Pédagogie dynamique (2 cr.)

Pédagogie directive versus pédagogie non directive : rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.

PEPE 332 Philosophie de l'éducation (2 cr.)

Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PSDA 333 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Étude des facteurs généraux et conditions d'apprentissage : transfert, insight, facteur "g", sensation, perception, aperception, idée, association, mémoire, etc.

PSDI 334 Psychologie de l'intelligence (4 cr.)

Le développement mental. Les stades. Les périodes. La notion de "conduite". Rapports entre l'intelligence et l'affectivité. La période sensori-motrice. La période de la pensée préopératoire. La période des opérations concrètes. La période des opérations formelles. Ce cours ajoute aux exigences de la Corporation sur la perception.

Étude détaillée des théories de Spearman, Thomson, Thurstone, Guilford et autres, sur la structure de l'intelligence, ses manifestations, sa signification et l'analyse factorielle de l'habileté humaine.

Ce cours et le précédent correspondent au cours sur les "processus cognitifs" exigé par la Corporation.

PSEA 335 Psychogénèse de la personnalité. (Enfance et adolescence) (5 cr.)

Étapes du développement. Analyse de quelques notions : instinct et libido; inconscient; Id, égo, superego; mécanismes etc. Étude des phases du développement physiologique, intellectuel, émotionnel et social de l'enfant jusqu'à la puberté. Examen des divergences entre les théoriciens de la psychologie de l'enfance.

Continuité ontogénétique entre l'enfance et l'adolescence. Modifications des structures corporelles, à la puberté. Apparition des structures formelles de l'intelligence et modifications de la pensée. La résurgence de la vie instinc-

tuelle et les attitudes défensives d'ascétisme et d'intellectualisation. Évolution affective. Armature morale de la jeunesse. Attitudes pédagogiques devant les phénomènes de l'adolescence.

DIDG 332 Didactique générale (2 cr.)

Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées et de la méthode des projets.

DIDS 334 Didactique spéciale (4 cr.)

REDO 332 Docimologie (2 cr.)

Principes généraux avec applications en pédagogie et en psychologie. Caractéristiques d'un bon instrument de mesure. Considérations sur la taxonomie des objectifs pédagogiques et psychologiques. Planification d'un examen. Étude critique des examens du type "traditionnel", du type "vrai-faux" et du type "choix-multiple". Rédaction d'item. Méthodes d'administration, de correction et d'appréciation des examens. Modes d'amélioration de la composition des examens. Les notes et les différents systèmes de notation.

REPE 332 Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

Étude de l'évolution de la pédagogie empirique et scientifique à la pédagogie expérimentale. Conséquences de cette évolution sur l'orientation actuelle de la pédagogie.

REST 332 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement : mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

CERTIFICAT EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Depuis quelques années, l'orientation professionnelle voit se développer de plus en plus son champ d'action et il est devenu nécessaire de faire appel à des collaborateurs immédiatement préparés aux diverses tâches qu'elle comporte. C'est pourquoi, depuis 1960, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke, consciente du rythme de cette évolution, prépare des spécialistes habilités à la recherche en information scolaire et professionnelle et à la diffusion de cette information, en collaboration avec les conseillers en orientation.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE DES COURS

1.1 HISTORIQUE

Fondées en juillet 1960, les sessions d'été en information scolaire et professionnelle à l'Université de Sherbrooke ne comportaient à l'origine que des cours et des travaux d'une valeur de 6 crédits. L'ampleur du territoire à couvrir et la hausse générale des standards de qualification du personnel enseignant ont amené l'Université, en 1964, à porter à deux sessions d'été la durée normale des études en cette matière. L'évolution rapide en ce domaine amène maintenant les étudiants à demander une préparation encore plus poussée. Pour répondre à ce besoin, l'Université a décidé de porter dès l'été 1967, la durée des études à trois sessions.⁽¹⁾

1.2 OBTENTION DU CERTIFICAT

Les trois sessions prévues au programme forment un tout cohérent, structuré selon les exigences d'une formation rationnelle. Il ne sera donc pas possible de s'inscrire seulement à une ou deux de ces sessions si l'on désire obtenir le certificat couronnant ces études. L'Université de Sherbrooke ne délivrera le certificat en information scolaire et professionnelle qu'au terme d'une scolarité complète.

⁽¹⁾ L'organisation administrative de ces cours relève de l'Extension de l'enseignement.

1.3 ATTESTATION D'ÉTUDES

Si, par exception, un étudiant désire une attestation d'études à la fin de la première ou de la deuxième session, ce document affirmera clairement que son porteur n'est pas qualifié pour devenir titulaire en information scolaire et professionnelle aux yeux de l'Université ou de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke.

1.4 DURÉE D'UNE SESSION

Compte rendu des journées d'examens, chaque session comportera 30 journées "utiles", soit 6 semaines de 5 jours chacune.

1.5 MÉMOIRE

Pour obtenir son certificat, l'étudiant devra présenter un mémoire au cours de la troisième session. Ce mémoire pourra consister en une recherche de type "classique" dont les limites seront établies par la formation du candidat et par le temps dont il pourra disposer. Dans la plupart des cas, il faut prévoir que l'étude portera plutôt sur les activités d'information scolaire et professionnelle du candidat au cours de l'année scolaire précédente. Dans ce cas, le mémoire présentera normalement une justification théorique de ces activités, une description du cadre physique (service, institution, milieu) et des sujets de l'expérience, une justification rationnelle du programme et de la méthodologie adoptés, des conclusions sur la valeur de l'expérience pour les élèves qui en auront été touchés et pour le candidat lui-même. Sauf en situations d'exceptions, l'ampleur de ce travail ne dépassera pas 50 pages, sans compter les appendices et les tableaux statistiques nécessaires à sa compréhension.

2. PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

Une forte proportion des cours de chaque session sont dispensés par des professeurs invités que l'Université choisit en raison de leur vaste expérience dans les milieux scolaires et professionnels de la

Province. Ces professeurs résidant généralement sur le campus pendant la période où ils enseignent, sont disponibles pour consultations, discussions et entrevues personnelles.

L'équipe dirigeante de la session se compose comme suit:

Gagnon, J.-Aurèle, directeur: directeur du Service d'orientation et de consultation de l'Université; M. Gagnon a occupé les postes suivants: directeur de l'orientation et directeur adjoint de l'enseignement élémentaire et secondaire au Ministère de l'éducation.

Dupont, Pierrette: chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université, Mlle Dupont est aussi responsable du Centre de documentation scolaire et professionnelle de la Faculté.

Joly, Richard: ex-directeur du programme d'information scolaire et professionnelle de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Joly est maintenant secrétaire général de l'Université et directeur des relations publiques.

PROGRAMME DES COURS

3. STRUCTURES GÉNÉRALES DES PROGRAMMES

3.1 Si l'on excepte certains cours d'introduction et les travaux nécessaires à la préparation du mémoire requis pour le certificat (voir 1.5), les programmes du certificat en information scolaire et professionnelle se distribuent autour de trois thèmes fondamentaux:

3.11 Le SUJET qui reçoit l'information: en supplément à la formation pédagogique qu'il doit avoir acquise pendant les études qu'il a faites avant son admission (voir ci-dessous, "Conditions d'admission"), le futur spécialiste de l'information doit approfondir des questions comme celles de la motivation dans les choix professionnels, des

dynamismes favorables à l'adaptation au travail, des aptitudes et des intérêts en regard du travail, etc.

- 3.12 L'OBJET de l'information: la réalité que "manipule" chaque jour le spécialiste de l'information comprend des éléments nombreux que les programmes doivent approfondir: législation scolaire et ouvrière, distribution géographique des milieux de travail, dynamismes socio-économiques, institutions scolaires, etc.
- 3.13 La MÉTHODE de diffusion de l'information: doivent se loger ici des études et des exercices portant sur la structure des prospectus et des monographies, sur l'inventaire des sources de documentation, sur la méthodologie des programmes, sur les techniques audio-visuelles, etc.

DESCRIPTION DES COURS

4. DÉTAIL DU CONTENU DES COURS PREMIÈRE ANNÉE ⁽¹⁾

ISP 112 Introduction à l'information scolaire et professionnelle (2 cr.)

Théorie fondamentale et pratique contemporaine de l'orientation. Place de l'information dans le processus total de l'orientation. Rôle de l'information scolaire et professionnelle comme facteur de maturation et de préparation à un choix professionnel. L'information (et la recherche personnelle), fonction de l'activité éducatrice totale de l'école.

ISP 122 Psychologie du choix professionnel (2 cr.)

Stades de développement et dynamismes de la maturité vocationnelle: théories de Ginzberg, Super, Crites et autres. Psychologie du développement des valeurs et maturation en face du monde du travail.

ISP 131 Le système scolaire du Québec (1 cr.)

Organisation de l'enseignement dans la Province. Réformes pédagogiques selon le Règlement No. 1 du Ministère. Structures et objectifs des institutions d'enseignement.

ISP 141 Classification et répartition géographique des industries et des professions au Québec (1 cr.)

Étude comparative de la composition de la main-d'œuvre au Québec. Importance relative des secteurs industriels selon les régions. Répartition de la main-d'œuvre et des professions selon les ressources naturelles de la Province et les exploitations régionales.

ISP 151 La monographie professionnelle (1 cr.)

À l'occasion de l'étude d'un plan standard de monographie, survol des problèmes que soulève la connaissance d'une profession. Évaluation de collections d'usage courant.

ISP 162 Initiation à la documentation scolaire et professionnelle (2 cr., laboratoires)

Cueillette et évaluation de documents. Analyses de prospectus. Classement de la documentation : classifications diverses. Organisation de la bibliothèque.

ISP 171 Étude des programmes d'information (1 cr.)

Critique des programmes officiels. Étude de la pratique courante en commissions scolaires. Programmes de systèmes scolaires étrangers. Critères d'édification d'un programme. Évaluation de manuels.

DEUXIÈME ANNÉE

ISP 212 Motivation : Rendement scolaire, satisfaction professionnelle (2 cr.)

Rappel de notions théoriques sur la motivation. Relations entre la motivation, le rendement scolaire et la réussite au travail. Facteurs affectifs d'adaptation. Méthodes usuelles de mesure de la motivation et de l'adaptation.

ISP 221 Formation professionnelle du travailleur (1 cr.)

Apprentissage et éducation permanente : principes et programmes en cours. Relations fédérales-provinciales et formations de la main-d'œuvre. Recyclage des travailleurs. Formation préliminaire au placement.

ISP 233 Problèmes du travail (3 cr.)

Effectifs et tendances de la démographie des travailleurs au Québec et au Canada. Législation du travail. Chômage. Progrès de la technologie, mécanisation et automatisation. Syndicalisme et autres formes d'organisation pro-

(1) A l'intérieur du sigle ISP (Information scolaire et professionnelle), les cours sont numérotés de la façon suivante : le premier chiffre indique en quelle session du certificat se donne le cours; le deuxième chiffre est le numéro d'identification du cours; le troisième chiffre indique combien de crédits comporte le cours.

fessionnelle. Applications à l'orientation et à l'information scolaire et professionnelle.

ISP 241 Information et connexité des professions (1 cr.)

Importance du phénomène de connexité entre les professions et répercussions sur la polyvalence de l'éducation et de l'orientation. Critères théoriques et usuels de classification des professions en familles. Applications à la méthodologie de l'information : recherches, documentation.

ISP 252 Techniques de diffusion de l'information (2 cr., laboratoires)

Méthodologie de l'information en milieux scolaires; les cours, les films, la radio et la télévision, les visites, les conférences, les entrevues, les aides audiovisuelles. Une attention particulière sera donnée à l'utilisation des techniques audiovisuelles dans le cadre d'un programme d'information.

TROISIÈME ANNÉE

ISP 312 Aptitudes et intérêts (2 cr.)

Notions fondamentales sur les théories du développement des aptitudes et des intérêts. Rôle de l'hérédité et de l'apprentissage. Caractéristiques de l'école active au plan de l'apprentissage et de l'intérêt. Applications aux méthodes de l'information.

ISP 322 Psychologie du travail (2 cr.)

Adaptation psychologique du travailleur à sa tâche et à ses conditions de travail. Analyses et évaluations de tâches. Facteurs de réussite ou d'échec professionnels. Étude de facteurs particuliers: fatigue et rythmes de travail, responsabilité, répétitivité, etc.

ISP 334 Sociologie du travail (4 cr.)

Nature et méthodes de cette discipline. Dynamismes sociologiques modifiant les structures du monde du travail.

ISP 341 Laboratoires et séminaires (1 cr.)

Travaux de recherches et de documentation rattachés à différentes matières du programme total, en relation directe avec l'expérience des étudiants et les fonctions qu'ils occuperont au terme de leurs études.

5. CONDITIONS D'ADMISSION

5.1 L'éducateur formé par ces sessions d'été sera un spécialiste de la diffusion de l'information scolaire et professionnelle. Il est donc tout à fait normal de s'attendre à trouver chez lui, dès sa

venue à la Faculté, une compétence pédagogique le qualifiant pour un poste d'enseignement.

- 5.2 Sont admissibles ⁽¹⁾ aux sessions d'été en information scolaire et professionnelle:
 - 5.21 Les personnes qui détiennent déjà au moins un baccalauréat en pédagogie ou un brevet de classe "A".
 - 5.22 Exceptionnellement certaines personnes déjà engagées dans la diffusion de l'information scolaire et professionnelle dans les écoles et possédant un brevet supérieur d'enseignement pourront être acceptées sur recommandation du service dont elles dépendent.
- 5.3 L'Université pourra toujours reconnaître certaines équivalences, mais celles-ci seront toujours interprétées dans un sens strict.

6. RECONNAISSANCE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDES

- 6.1 Aux étudiants qui auront suivi les cours, réussi les examens, terminé les travaux et satisfait aux autres conditions imposées par la Faculté des Sciences de l'Éducation, l'Université de Sherbrooke décernera un certificat attestant la compétence du porteur en information scolaire et professionnelle.
- 6.2 Ce certificat fera mention des cours suivis et déclarera le porteur apte à occuper la fonction de titulaire d'information d'orientation en commission scolaire, en institution indépendante ou dans un service d'orientation.

⁽¹⁾ Pour obtenir une formule de demande d'admission, il faut s'adresser au Bureau du registraire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Qué.